

## IDENTIFICATION DES PARTENARIATS ET FILIERES AGRICOLES COMPATIBLES AVEC LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

---

Rapport intermédiaire – Phase 3

Mars 2017



**Ecodecision**  
conseil en environnement

Le Vexin 1 - 8, place de la Fontaine - 95000 CERGY

Tél : 01 30 32 33 30 – Fax : 09 72 11 68 95

[ecodecision@wanadoo.fr](mailto:ecodecision@wanadoo.fr)

## **Agence de l'eau Rhin-Meuse**

### **Identification des partenariats et filières agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau**

#### ***Membres du comité de pilotage de l'étude :***

M. Guillaume MONACO, économiste au sein de la Direction de la Planification et de la Programmation, AERM  
Mme Marina PITREL, ingénieur d'études au sein de la Direction des Planification et de la Programmation, AERM  
M. Philippe GOETGHEBEUR, responsable du service Milieux et Agriculture et directeur adjoint de la Direction des Politiques d'Intervention, AERM  
Mme Delphine BECKER, chargées d'études « Agriculture et pollutions diffuses » au sein de la Direction des Politiques d'intervention, AERM  
M. Pierre-Olivier LAUSEKER, chargé d'études « Préservation/restauration des zones humides » au sein de la Direction des Politiques d'intervention, AERM  
Mme Stéphanie MULLER, chargée de l'évaluation au sein de la Délégation à l'Evaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie, AERM  
M. François DIDOT, chargé d'interventions agriculture au sein du territoire Moselle Amont et Meuse, AERM  
M. Pascal VAUTHIER, chargé d'interventions sur le territoire Rhin Supérieur et III, AERM  
M. Vincent BACHMANN, responsable du Service Planification, Aide à la Décision et directeur adjoint de la Direction de la Planification et de la Programmation, AERM  
Mme Clémentine FROGNEUX, stagiaire « Préservation/restauration des zones humides » au sein de la Direction des Politiques d'intervention, AERM

Etude réalisée : de juin 2016 à mars 2017

Prestataire :  **Ecodecision**  
conseil en environnement

Auteurs : Antoine LANGUMIER (chef de projet), Edwige PITOIS

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>1 COMPREHENSION DES BESOINS</b> .....   | <b>3</b>  |
| 1.1 LA DEMANDE .....   | 3         |
| 1.2 NOTIONS DE BASE .....  | 4         |
| 1.2.1 Les transferts de polluants vers la ressource en eau .....                     | 4         |
| 1.2.2 L'économie d'intrants .....  | 5         |
| <b>2 LES FILIERES ECONOMES EN INTRANTS</b> .....                                     | <b>7</b>  |
| 2.1 POSTULAT DE DEPART .....   | 7         |
| 2.2 CULTURES ET FILIERES A BAS NIVEAU D'IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU .....         | 7         |
| 2.3 LE PANORAMA DES FILIERES .....   | 9         |
| <b>3 LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES</b> .....   | <b>12</b> |
| 3.1 LES ACTEURS POTENTIELS ET LES PROJETS IDENTIFIES .....                           | 12        |
| 3.2 LA DYNAMIQUE DES FILIERES .....  | 13        |
| 3.3 LES PROJETS ET ACTEURS IDENTIFIES.....   | 14        |
| <b>4 RECOMMANDATIONS</b> .....   | <b>16</b> |
| 4.1 EVALUATION ET ORIENTATION DES RECOMMANDATIONS .....                              | 16        |
| 4.1.1 Le potentiel de valorisation dans les Industries Agro-Alimentaires .....       | 16        |
| 4.1.2 Le potentiel de valorisation dans les Grandes et Moyennes Surfaces .....       | 17        |
| 4.1.3 Le potentiel de valorisation des productions AB .....                          | 18        |
| 4.1.4 Le potentiel de valorisation des productions issues des élevages herbivores .. | 19        |
| 4.1.5 Le potentiel de valorisation de la biomasse énergie .....                      | 20        |
| 4.1.6 Synthèse .....   | 21        |
| 4.2 LES RECOMMANDATIONS .....  | 22        |
| 4.2.1 Le développement et le soutien des filières .....                              | 22        |
| 4.2.2 Le renforcement et développement les partenariats .....                        | 26        |
| 4.2.3 Le maintien de la connaissance du territoire.....                              | 29        |
| 4.2.4 Synthèse des recommandations .....   | 30        |
| <b>ANNEXES</b> .....   | <b>31</b> |

## LISTE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1: Bilan des acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude.....   | 12 |
| Figure 2: Filières de valorisation des cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau du bassin Rhin-Meuse.....                            | 13 |
| Figure 3: Acteurs des filières de valorisation des cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau sur le bassin Rhin-Meuse.....            | 14 |
| Figure 4: Modèle d'analyse Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (diagramme AFOM).....   | 16 |
| Figure 5: Analyse AFOM des Industries Agro-Alimentaires.....   | 16 |
| Figure 6: Analyse AFOM des GMS.....  | 17 |
| Figure 7: Analyse AFOM de l'Agriculture Biologique.....  | 18 |
| Figure 8: Analyse AFOM des élevages herbivores.....  | 19 |
| Figure 9: Analyse AFOM de la biomasse énergie.....   | 20 |
| Figure 10: Analyse AFOM relative au potentiel de développement des filières favorables à l'eau par l'AERM.....   | 21 |
| Figure 11: Projets existants ou émergents de valorisation des cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau sur le bassin Rhin-Meuse..... | 22 |
| Figure 12: Relations entre l'AERM et les acteurs sollicités durant l'étude (représentation non exhaustive).....  | 27 |
| Figure 13: Flux financiers entre l'AERM et les acteurs sollicités durant l'étude (représentation non exhaustive).....  | 27 |

## LISTE DES TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1: Cultures retenues pour leur caractère à bas niveau d'impact sur la ressource.....              | 8  |
| Tableau 2: Filières associées aux cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau.....             | 8  |
| Tableau 3: Synthèse des filières considérées favorables à la protection de la ressource en eau (1/2)..... | 10 |
| Tableau 4: Synthèse des filières considérées favorables à la protection de la ressource en eau (2/2)..... | 11 |
| Tableau 5: Comparaison d'estimations de financements entre le projet "Herbe1" et les MAE Herbe.....       | 23 |
| Tableau 6: Synthèse des propositions de recommandation.....   | 30 |

## LISTE DES ANNEXES

|   |    |
|---|----|
| Annexe 1: Fiche filière lait.....         | 31 |
| Annexe 2: Fiche filière viande.....       | 33 |
| Annexe 3: Fiche filière bois énergie..... | 35 |
| Annexe 4.: Fiche filière paillage.....    | 37 |

# 1 COMPREHENSION DES BESOINS

---

## 1.1 La demande

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) vise, au travers de son 10<sup>e</sup> programme d'action, des objectifs de « bon état » des eaux, en particulier sur le critère des pollutions diffuses d'origine agricole. Les résultats des programmes précédents ayant été jugés trop limités, notamment au regard de l'investissement financier consacré à la problématique d'amélioration de la qualité des eaux, l'Agence cherche aujourd'hui à introduire de nouveaux leviers d'action dans sa lutte pour limiter les pollutions diffuses, comme le développement de logiques de projets territoriaux visant à concilier l'activité économique agricole et les enjeux locaux (emploi, tourisme, inondations, qualité de vie, paysage, biodiversité, qualité des eaux).

L'objectif de reconquête des masses d'eau dégradées par les nitrates et les pesticides nécessite de profondes modifications des pratiques agricoles, voire de l'occupation des sols. Les actions visant à améliorer la ressource ont été majoritairement ciblées vers les agriculteurs, en cherchant à faire évoluer leurs pratiques vers une diminution des apports de nitrates et de pesticides.

Depuis quelques années, l'évolution des pratiques agricoles semble avoir atteint un palier en termes d'équilibre de la fertilisation et de limitation des usages des molécules phytosanitaires. Pour améliorer la qualité de l'eau il faut maintenant envisager un changement pérenne de système agricole. Le respect des objectifs de qualité d'eau passe donc par une rupture au niveau des projets professionnels des exploitants agricoles, ce qui rencontre des difficultés majeures compte tenu des enjeux propres aux exploitations, qui s'expriment sur au moins trois registres : les compétences, la reconnaissance, et enfin la rentabilité. Ce dernier point est d'autant plus important que les exploitants agricoles sont des entrepreneurs qui engagent dans cette activité leur revenu et leur patrimoine.

Par ailleurs, un changement individuel ne suffit pas : il faut en effet qu'une proportion suffisamment importante des agriculteurs change de système de production pour qu'un résultat soit obtenu à l'échelle des zones à enjeux (aires d'alimentation de captage voire masses d'eau). De plus, au-delà des pratiques agricoles, les acteurs des filières de valorisation des productions agricoles ont également un rôle à jouer en proposant des débouchés qui permettent des changements pérennes des systèmes agricoles.

Les partenariats noués par l'agence apportent des réponses parfois incomplètes et il est nécessaire d'en initier d'autres qui soient plus adaptées ou qui viennent les compléter efficacement. En particulier, l'accompagnement d'un changement de système agricole doit être mené conjointement avec une démarche de sécurisation des débouchés et d'évolution des filières en lien avec les acteurs impliqués dans la commercialisation des produits agricoles.

Le but de cette étude est d'identifier les acteurs des filières ayant un intérêt direct ou indirect pour protéger la ressource en eau et donc les plus susceptibles de devenir des alliés de l'AERM dans sa lutte contre les pollutions diffuses agricoles. Cette approche est menée en intégrant les enjeux zones humides et la valorisation des prairies remarquables, ainsi que la notion de circuit de proximité permettant le maintien des activités du territoire.

## 1.2 Notions de base

Afin de comprendre les différentes parties de l'étude, il est important de :

- Définir les modes de transferts des polluants vers la ressource en eau ;
- Comprendre la notion d'économie d'intrants en agriculture.

### 1.2.1 Les transferts de polluants vers la ressource en eau

Une ressource en eau est dite dégradée dès lors qu'elle contient des molécules ou microorganismes en concentrations suffisamment élevées pour engendrer des problèmes sanitaires en cas de consommation de l'eau, ou impacter la faune et la flore associée. Ces éléments sont transmis dans l'eau via des processus de transferts des eaux contaminées issues de l'aire d'alimentation de la ressource. Dans cette partie nous détaillerons les modes de transfert des eaux de surfaces chargées en nitrates et pesticides, principales molécules dégradantes des captages du bassin Rhin-Meuse.

#### 1.2.1.1 Les nitrates

Pour être transféré dans les nappes (souterraines ou alluviales), l'azote doit entrer en contact avec le sol puis migrer vers les eaux superficielles ou souterraines par :

- Lixiviation : transport par percolation au travers du sol de l'azote dissous ;
- Lessivage : transport des éléments du sol (minéraux, engrais, pesticides,...) engendré par la pluie. Sur des sols saturés en eau, le lessivage peut prendre plus d'importance et l'eau ne s'infiltrant plus s'écoule à la surface des sols, emportant dans son sillage les particules de sols et produits épandus (engrais minéraux, fumier, produits phytosanitaires,...) : c'est l'érosion hydrique. Ces phénomènes sont fortement dépendant de la réserve en eau dans les sols mais aussi de la nature du sol (exemple : des terres limoneuses sont sensibles aux phénomènes de battance et d'érosion).

Au cours de ces transferts mécaniques, une partie de l'azote peut être, de nouveau :

- libérée dans l'atmosphère sous forme de gaz ;
- réincorporée dans le cycle de la vie par les organismes ;
- stockée sous forme de matière organique dans les sols.

Lorsque l'azote n'est pas capté (faune, flore), exporté (productions agricoles récoltées) ou libéré dans l'air, il est transféré vers les nappes d'eau souterraines ou alluviales. La quantité d'azote apportée par l'agriculteur n'est donc pas équivalente à la quantité de nitrates transférée.

#### 1.2.1.2 Les pesticides

Concernant les produits phytosanitaires, la nature des molécules est un facteur qui impacte très fortement la capacité de pollution des eaux. En effet, la dégradation joue un rôle majeur dans l'élimination des produits phytopharmaceutiques en transformant les molécules jusqu'à, parfois, leur minéralisation totale. Les herbicides ou leurs métabolites sont les plus fréquemment retrouvés dans les eaux souterraines car pour garantir une efficacité agronomique sur le long terme (on parle de rémanence) les molécules doivent être stables, elles sont alors peu dégradées. Dans les zones à forte pression de fongicides et/ou insecticides comme les territoires viticoles ou de vergers, la concentration des polluants est telle que la dégradation biologique ne peut plus se faire, ce qui entraîne la présence de

certaines de ces molécules au niveau des nappes. Ainsi, la contamination des eaux par les pesticides est la résultante de plusieurs facteurs que l'on peut regrouper en 4 catégories (Guigon-Moreau, 2006):

- Les pratiques culturales (modes d'application, doses...);
- Les propriétés physico-chimiques des molécules (solubilité, coefficient d'adsorption...);
- Les conditions météorologiques pendant et après le traitement;
- Les caractéristiques physicochimiques et biologiques du sol (composition minérale, humidité, taux de matière organique, pente...).

## 1.2.2 L'économie d'intrants

En France, l'agriculture conventionnelle représente 96% de la Surface Agricole Utile (SAU) du territoire, soit une superficie non négligeable où sont épandus des produits azotés sous forme minérale ou organique, et des produits phytosanitaires. Leurs usages permettent de garantir le rendement et la qualité des productions (limiter les maladies, les ravageurs,...). C'est ce que l'on appelle des intrants (Daouda, 2011) : tout produit apporté aux terres et aux productions animales et végétales, qui ne proviennent ni de l'exploitation agricole, ni de sa proximité. Ils ne sont pas naturellement présents dans le sol et sont ajoutés pour améliorer le rendement et la qualité des productions. Parmi eux on retrouve les intrants :

- agricoles : produits azotés, les produits phytopharmaceutiques, les activateurs mais aussi les semences, les plants et le matériel agricole ;
- zootechniques : vaccins, aliments bétails, médicaments vétérinaires.

Dans cette étude nous nous attacherons particulièrement aux intrants agricoles azotés et phytopharmaceutiques puisque ce sont eux qui sont le plus couramment retrouvés dans les eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

Depuis 40 ans l'agriculture a connu une intensification des pratiques liée à une amélioration des techniques culturales qu'elles soient mécaniques, chimiques ou génétiques. Ces évolutions ont impacté les systèmes de production :

- Spécialisation des exploitations autour de quelques productions (spécialisation visibles à l'échelle des régions agricoles) ;
- Déséquilibre des pratiques : recours plus importants aux intrants, intensification des élevages, grandes parcelles agricoles,...

Dans un contexte de mondialisation des productions agricoles et sous le poids des industries agro-alimentaires, les agriculteurs sont confrontés à des exigences qualitatives, notamment d'un point de vue environnemental, et quantitatives les incitant à simplifier leurs rotations (2-3 cultures majoritaires). Les conséquences au sein de l'exploitation sont :

- Une plus grande sensibilité de l'exploitation aux changements climatiques (peu de répartition des risques) ;
- Une impasse agronomique dans la conduite des cultures : recrudescence d'adventices, de ravageurs, de maladies, appauvrissement en matière organique des sols,...
- Une fragilité économique : surcoûts liés aux intrants, baisse de la qualité des productions, fluctuation des marchés mondiaux,...



Certains usages peuvent avoir un impact environnemental (qualité de l'air, de l'eau, biodiversité,...) et sanitaire (santé des usagers, ressource en eau dégradée,...). Afin de limiter les risques de fuites d'intrants (érosion/lessivage, lixiviation, dérives,...), les agriculteurs ont recours à :

- La modification du système de production :
  - o Changement de système : conversion en AB, agriculture de conservation, diversification des rotations,... ;
  - o Intégration de nouvelles cultures moins gourmandes en intrants, c'est-à-dire sur lesquelles les besoins en azote et les usages de pesticides sont moins forts.
- La modification des pratiques :
  - o Ajustement des apports azotés, raisonnement des pratiques phytosanitaires,... ;
  - o Techniques culturales alternatives : désherbage mécanique, lutte biologique,...
- La création de barrières physiques aux transferts, qu'elles soient « naturelle » (haies, talus, bandes enherbées,...) ou anthropiques (cuve de rinçage des produits phytosanitaires, bassins de rétention des eaux de ruissellements,...).

C'est dans le cadre de la modification du système de production que la notion d'économie d'intrants prend sens. Au sens strict, le Bas Niveau d'Intrants (BNI) qualifie un usage plus faible en azote et produits phytosanitaires par rapport à une référence. Mais cela n'est pas si simple :

- Quelle référence prendre en compte ? Existe-t-il des cultures dites bas intrants ? Quels sont les systèmes pour lesquels les intrants sont faibles ? Quelle est leur répartition sur le territoire de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ?
- Existe-t-il des filières de valorisation des productions « bas niveaux d'intrants » ? Comment se structurent-elles ? Quelles sont les blocages à leur développement ?
- Quel est le poids de l'AERM pour pérenniser, aider le développement de ces filières ?

Autant de questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre au cours de cette étude, au travers de 3 phases :

- phase 1 : bibliographie et panorama des filières ;
- phase 2 : identification de partenariats potentiels pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- phase 3 : proposition de recommandations.

Ce rapport reprend les résultats et conclusions obtenus lors des deux premières phases de l'étude (parties 2 et 3 ci-après), et présente en partie 4 des recommandations de stratégie pour l'Agence de l'Eau, en vue de développer des partenariats permettant la viabilité économique des productions agricoles favorables à la protection de la ressource en eau et des zones humides remarquables.



## 2 LES FILIERES ECONOMES EN INTRANTS

Afin de débiter l'étude sur des bases solides, un travail de définition de la notion d'économie d'intrants a été réalisée. Cette notion fixée, il a été possible d'identifier des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau ainsi que leurs filières de valorisation au travers d'une analyse bibliographique et d'entretiens avec les acteurs du territoire.

### 2.1 Postulat de départ

En concertation avec l'Agence de l'Eau et en reprenant le postulat de départ concernant la définition des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau, les cultures étudiées ont été classées en trois catégories à savoir les cultures :

- **Sans Impact ou Quasi-Sans Impact** : cultures pouvant être conduites sans apports d'azote ou sans usages de pesticides. Elles seront nommées par la suite **SI** et **QSI** ;
- Sans impact ou quasi-sans impact **favorisant la valorisation des zones humides** afin de proposer des alternatives à la mise en culture des prairies humides (remarquables et ordinaires) appelées **VZH** dans le rapport ;
- Faible impact et **permettant l'amélioration des rotations**. Dans cette catégorie ont été retenues toutes les cultures dont les besoins en azote et/ou phytosanitaires sont supérieurs aux cultures sans ou quasi sans impact, mais inférieurs aux références du maïs (azote : moyenne de 180 U d'N/ha, IFT total 1,75 dont 0 pour l'IFT hors herbicides). Cette catégorie de cultures permettant l'amélioration des rotations sera nommée **AR** dans le rapport.

Cette classification a été confrontée à l'avis d'experts agricoles du territoire pour validation (INRA de Mirecourt et Chambre d'Agriculture Régionale).

### 2.2 Cultures et filières à bas niveau d'impact sur la ressource en eau

Un travail d'analyse bibliographique, de discussions et concertations avec l'Agence de l'Eau et des experts agricoles a permis d'identifier des cultures considérées comme à bas niveau d'impact sur la ressource en eau (Tableau 1). Cette classification a été déterminée selon les critères suivants :

|                          |        |               |          |
|--------------------------|--------|---------------|----------|
| o Impact environnemental | Peu    | Moyen         | Fort     |
| o Pratiques culturales   | Simple | Intermédiaire | Complexe |
| o Atout économique       | Fort   | Limité        | Faible   |

Le croisement de ces critères a permis d'identifier l'intérêt des cultures vis-à-vis de l'enjeu eau comme suit :

- o 😊 : culture intéressante :
  - **Sans Impact ou Quasi-Sans Impact** : **SI** et **QSI** ;
  - Sans impact ou quasi-sans impact **favorisant la valorisation des zones humides** : **VZH** ;
- o 😊 : culture intéressante sous conditions :
  - Faible impact **permettant l'amélioration des rotations** : **AR** ;
- o ☹️ : culture non retenue pour l'étude.

Chaque culture retenue dans le Tableau 1 est valorisée dans une filière spécifique (Tableau 2) qui a fait l'objet soit de :

- Fiche panorama : lait, viande, bois énergie (cf « Energie » du Tableau 2) et paillage ;
- Etude approfondie :
  - o Huile et matériaux biosourcés : filières peu présentes sur le territoire mais ayant un intérêt pour la protection de l'eau ;
  - o Alimentation animale : filière présente sur le territoire mais dont la majorité des débouchés est à l'étranger ;
  - o la méthanisation, très présente sur le bassin Rhin-Meuse mais dont la relation avec l'enjeu eau est à préciser ;
- Aucune analyse détaillée :
  - o « Productions végétales », « Boisson » (dont vin) et « Farines et semoules » essentiellement en systèmes de production AB dans le cadre de l'étude : filières bien structurées dont les débouchés majoritaires sont en circuits courts. Les réseaux développés sont solides et pérennes, et peu de manques sont notés ;
  - o « Autres » : filières de valorisation des productions agricoles pour lesquelles il est difficile d'intégrer la notion de protection de la ressource en eau au travers des pratiques agronomiques : industrie pharmaceutique, fabrication de vernis, peinture, encres,...

L'étude des filières a été réalisée par l'analyse de la bibliographie disponible, complétée par les informations récoltées lors des 24 entretiens réalisés avec les acteurs des filières rencontrés en phase 1.

Tableau 1: Cultures retenues pour leur caractère à bas niveau d'impact sur la ressource.

|              |                         | Impact environnemental | Pratiques culturales | Atout économique | Bilan | SI | QSI | VZH | AR |
|--------------|-------------------------|------------------------|----------------------|------------------|-------|----|-----|-----|----|
| Prairies     | Espèces prairiales      |                        |                      |                  | 😊     | X  | X   | X   | X  |
| Légumineuses | Fénu grec               |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Gesse                   |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Lentille                |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Lupin                   |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Vesce                   |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Féverole                |                        |                      |                  | 😞     |    |     |     | X  |
|              | Luzerne                 |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Pois fourragers         |                        |                      |                  | 😞     |    |     |     | X  |
|              | Soja                    |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
| Céréales     | Millet                  |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Moha                    |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Sorgho                  |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
|              | Triticale               |                        |                      |                  | 😊     |    |     |     | X  |
| Oléagineux   | Lin                     |                        |                      |                  | 😞     |    |     |     | X  |
|              | Chanvre                 |                        |                      |                  | 😊     |    | X   |     | X  |
| Biomasse     | T(T)CR                  |                        |                      |                  | 😊     |    | X   | X   |    |
|              | Miscanthus, switchgrass |                        |                      |                  | 😊     |    | X   | X   |    |
|              | Roselière               |                        |                      |                  | 😊     | X  |     | X   |    |
| Cultures AB  |                         |                        |                      |                  | 😊     | X  | X   | X   | X  |

Tableau 2: Filières associées aux cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau.

Légende : jaune : filières avec fiche panorama ; orange : étude approfondie ; italique : non traitée.

|             | Alimentation humaine |                |                      |          |                   | Alimentation animale | Energie |              | Matériaux biosourcés | Paillage | Autre** |
|-------------|----------------------|----------------|----------------------|----------|-------------------|----------------------|---------|--------------|----------------------|----------|---------|
|             | Filière lait         | Filière viande | Production végétale* | Boissons | Farines, semoules |                      | Huiles  | Bois énergie |                      |          |         |
| Herbe       |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Fénu grec   |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Gesse       |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Lentille    |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Lupin       |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Vesce       |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Luzerne     |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Soja        |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Millet      |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Moha        |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Sorgho      |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Triticale   |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Lin         |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Chanvre     |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Micanthus   |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Switchgrass |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| T(T)CR      |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Roselière   |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |
| Cultures AB |                      |                |                      |          |                   |                      |         |              |                      |          |         |

\* Production végétale : en alimentation humaine il s'agit de toutes les productions maraichères (légumes frais et secs), de fruits, petits fruits et PPAM.

\*\* Autre : il s'agit de valorisation au travers de la filière pharmaceutique, des biocarburants, des produits de construction tels que les peintures, vernis,...

## 2.3 Le panorama des filières

Les fiches panorama des filières lait, viande, bois énergie et paillage sont reprises dans les annexes de 1 à 4. Le tableau présenté en pages suivantes récapitule les informations relatives aux 8 filières considérées, dans l'étude, favorables à la protection de la ressource en eau, à savoir :

- Le contexte : structuration, présence sur le bassin Rhin-Meuse et poids économique ;
- Les atouts et freins de la filière ;
- Le soutien ou les aides potentielles de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la pérennisation ou le développement de la filière.

Les cultures AB sont traitées en même temps que les conventionnelles dans les filières valorisant les productions animales et végétales à destination de la consommation humaine (lait, viande, huile et alimentation animale).

Tableau 3: Synthèse des filières considérées favorables à la protection de la ressource en eau (1/2).

| Filière              | Contexte   | Atouts   | Freins  | Soutien ou aide de l'AERM  |
|----------------------|--|--|---|--|
| Lait<br>Annexe 1     | La filière lait est très présente sur le bassin Rhin-Meuse et bien structurée. Son économie est importante sur le territoire (production en région Grand Est en 2015 : 21,5 millions de litres de lait, 738 M €). Les systèmes de production associés sont très fragiles.                            | Organisations de Producteurs fortes : sécurisation des revenus et des productions.   | La filière lait AB en Lorraine souffre du manque d'opérateurs bio mixtes et des demandes de lait fluctuantes. En Alsace du Nord-Est, un manque d'opérateur AB a également été identifié.  | Maintien des élevages à l'herbe : subventions de matériel lié au pâturage, à la modernisation de l'exploitation, ... Information des conseillers élevage : enjeu protection de la ressource en eau et appuis possibles de l'AERM. Certification ou création d'outils/d'opérateurs AB. Partenariats céréaliers/éleveurs : pérenniser les surfaces en herbe et légumineuses. Intégration de l'enjeu eau dans les cahiers des charges des labels (Munster, Brie, Gruyère, ...).   |
| Viande<br>Annexe 2   | La filière viande est très présente sur le bassin Rhin-Meuse et bien structurée. Son économie est importante sur le territoire (production en région Grand Est en 2015 : 155 k TEC, 751 M €). Les systèmes de productions associés sont plutôt robustes mais l'élevage reste une activité difficile. | Bonne dynamique de valorisation des produits AB : certification opérateurs, valorisation céréales, développement de débouchés, ... | Baisse nationale de la consommation de viande. Absence de communication et/ou démarcation de produit autour de la valorisation de l'herbe. Problème locaux de qualité des services d'abattage pour les circuits courts. Manque d'opérateurs ovins et porcs (AB+conventionnel), et brouillard (conventionnel). | Maintien des élevages à l'herbe : subventions de matériel lié au pâturage, à la modernisation de l'exploitation, ... Information des conseillers élevage : enjeu protection de la ressource en eau et appuis possibles de l'AERM. Certification ou création d'outils/d'opérateurs AB. Partenariats céréaliers/éleveurs : pérenniser les surfaces en herbe et légumineuses. Intégration de l'enjeu eau dans les cahiers des charges des labels (Bœufs de Nos Régions, Viande du Territoire Lorrain, ...). Amélioration de la qualité des services et prestations favorables au développement des circuits courts. |
| Huile                | La filière huile est marginale sur le territoire. Elle se partage entre des petits opérateurs locaux de transformation et 1 gros opérateur (trituration de 350 000 t de colza par an). Les systèmes de production associés sont relativement robustes.   | Bonne dynamique de valorisation des produits AB en circuits courts.  | Peu d'opérateur en circuit long conventionnel et absence en AB. Des difficultés de production de culture oléagineuses AB (exemple colza).   | Certification et/ou création d'outils et/ou d'opérateurs pour assurer des débouchés aux productions issues des systèmes en AB. Filières valorisant les cultures de chanvre (AB et conventionnel), lin et soja AB : processus de fabrication et de valorisation.  |
| Alimentation animale | La filière alimentation animale est très présente sur le territoire et bien structurée. L'alimentation produite est peu valorisée sur le territoire, elle est essentiellement exportée à l'étranger. Les systèmes de productions associés sont relativement robustes.                                | Valorisation à l'étranger : diversification des débouchés. Potentiel fort de développement en AB.                                  | Coût d'achat élevé des aliments. Manque en AB d'outils de tri, transformation et stockage.  | Equipement de tri, transformation et stockage des produits AB : exploitations et coopératives. Diversification des débouchés dans les coopératives : réalisation d'étude de marchés ou de faisabilité, d'essais sur les mélanges ou cultures AB peu développées, ...   |

Tableau 4: Synthèse des filières considérées favorables à la protection de la ressource en eau (2/2).

| Filière                  | Contexte  | Atouts   | Freins   | Soutien ou aide de l'AERM   |
|--------------------------|---|--|--|---|
| Bois énergie<br>Annexe 3 | La filière bois énergie est très présente sur le bassin Rhin-Meuse et bien structurée. Elle dépend fortement de la filière bois forestier qui valorisait en 2014 près de 47 k t de bois.  | Un potentiel important de développement de bois énergie sur le territoire.   | Concurrence filière bois énergie/bois de construction et d'œuvre.<br>Valorisation majoritaire de bois forestier.<br>Une filière entachée par l'image de destruction de la forêt et de la biodiversité associée.                        | Etude de potentiel de développement de la biomasse énergie : production, valorisation, filières existantes, place dans les filières, ...<br>Etude marketing autour des produits valorisant la biomasse énergie hors bois.<br>Développement de cultures à biomasse énergie dans une optique de protection de la ressource en eau.<br>Matériel de production ou transformation. |
| Méthanisation            | La méthanisation est en fort développement sur le bassin Rhin-Meuse.<br>En 2013, la production d'énergie relative à ces unités était d'environ 100 GWh.   |  | L'AERM reste vigilante sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approvisionnement en cultures dédiées ;</li> <li>- La gestion des digestats ;</li> <li>- L'évolution des digestats dans le sol.</li> </ul> |   |
| Matériaux biosourcés     | La filière relative aux matériaux biosourcés est peu développée et structurée sur le bassin Rhin-Meuse.<br>Son économie est liée à celle de la filière bois qui est très présente et bien structurée sur le territoire (production bois d'œuvre en 2013 : 3 500 m <sup>3</sup> ronds - production faible de lin, chanvre, ...). | Une production de bois importante en région Grand-Est.<br>Un fort potentiel de développement de la culture de chanvre. | Concurrence avec les fabrications étrangères.<br>Fort lobbying.<br>Coût élevé des certifications.<br>Agriculture meurtrie par les échecs liés à la production de chanvre sur le territoire.  | En l'état actuel des choses, il est difficile pour l'Agence de l'Eau de s'intégrer dans cette filière pour laquelle les connaissances sont limitées et où le poids de la normalisation est important.   |
| Paillage<br>Annexe 4     | La filière paillage est peu développée sur le bassin Rhin-Meuse.<br>Il s'agit principalement d'une filière de valorisation locale dépendant de petites unités de transformation.<br>Son poids économique est difficile à estimer.   | Réseau dense d'animaleries et jardineries.<br>Potentiel intéressant de valorisation auprès des particuliers.           | Des marchés peu rémunérateurs.<br>Matériau moins privilégié que le bois et l'écorce car peu pérenne.   | Acquisition de matériel de transformation et packaging.<br>Recherche de contrats auprès des jardineries et animaleries.<br>Création d'information accompagnant la vente de paillage, sur l'enjeu eau lié à ces productions.   |



### 3 LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

L'état des lieux des filières sur le bassin Rhin-Meuse a mis en évidence des marges de manœuvre potentielles de l'Agence de l'Eau pour pérenniser et sécuriser les débouchés des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau.

#### 3.1 Les acteurs potentiels et les projets identifiés

Ainsi au travers des 48 acteurs sollicités lors de l'étude, 38 partenaires potentiels ont été identifiés, dont 6 font l'objet d'un partenariat concret. Ces informations sont regroupées sous forme de fiches :

- **Partenaires** décrivant l'acteur et les modalités possibles d'interaction avec l'Agence de l'Eau. Au total, 21 fiches ont été rédigées, reprenant les antennes régionales et départementales de certaines structures rencontrées afin de limiter la démultiplication des fiches (pour exemple, les antennes régionales de l'ADEME ont fait l'objet d'une fiche unique) ;
- **Projets** caractérisant une forme de partenariat (projet de développement ou de consolidation d'une filière). Au total 6 projets concrets ont été identifiés, 4 concernant l'élevage bovin, 1 la restauration collective et 1 autre la biomasse énergie.

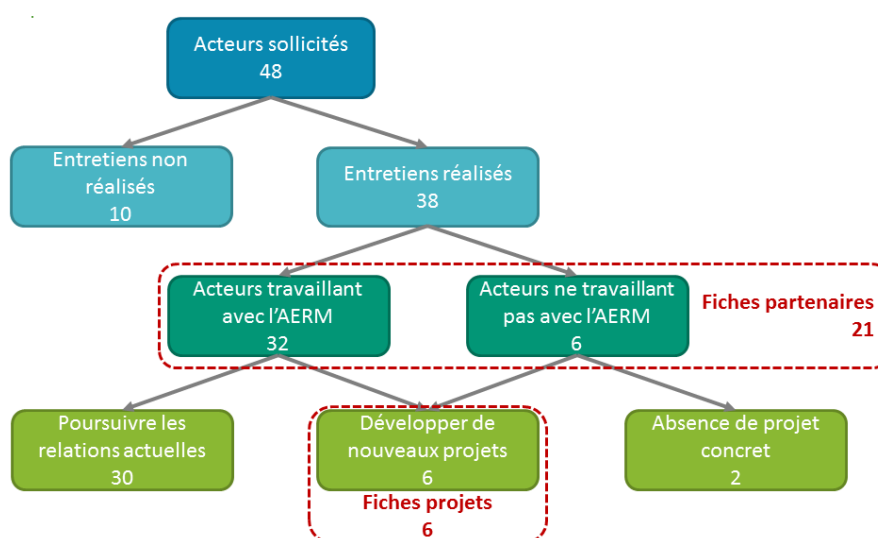


Figure 1: Bilan des acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude.

Parmi les acteurs ne travaillant pas avec l'Agence de l'Eau, 4 ont souhaité développer un partenariat au travers de projets concrets. Il s'agit essentiellement d'industriels, de coopératives agricoles ou de groupements nationaux à internationaux de la viande bovine et du lait bovin.

Le soutien de l'AERM espéré par les partenaires potentiels identifiés, concerne l'incitation à l'engagement des agriculteurs dans la démarche. En effet, les industriels et groupements ont préconstruit leur projet (mode de production établi, filière de valorisation identifiée, investissement financier sur la production,...) répondant aux attentes des consommateurs tournées vers des produits plus « verts ». Ces acteurs n'ont pas de besoin matériel ou d'étude complémentaire, puisque ces filières sont développées en parallèle de celles pré-existantes et structurées autour d'opérateurs et d'outils de transformation et valorisation existants. Leurs besoins se concentrent sur l'enjeu de mobilisation des producteurs agricoles, ce qui implique les coopératives qui assurent l'intermédiaire entre les industriels et les agriculteurs. De fait, les débouchés sont assurés. Il ne s'agit donc pas pour l'AERM de s'investir sur des projets dont la durabilité est incertaine, mais d'aider à initier des démarches en cohérence avec le maintien voire le développement de superficies en herbe sur le moyen ou long terme.

## 3.2 La dynamique des filières

La Figure 2 reprend les dynamiques de développement des filières considérées comme à bas niveau d'impact sur la ressource en eau sur le bassin Rhin-Meuse. Ainsi, il apparaît que les dynamiques sont prépondérantes autour des filières élevages et énergie.

Elles sont essentiellement ancrées à la région, et peuvent, comme pour la viande bovine et le lait, s'étendre à l'échelle nationale. Concernant la filière énergie, les développements sont locaux puisque la valorisation de la biomasse issue de TTCR ou de miscanthus est économiquement intéressante dans un rayon de moins de 30 km.

La filière matériaux biosourcés connaît moins d'évolutions en raison des difficultés de développement (concurrence avec les matières étrangères, coût élevé de la normalisation, fort lobbying,...), du traumatisme encore présent chez les agriculteurs de l'échec de la production de chanvre et du poids important de la filière bois forestier sur le territoire.

Enfin, en relation avec l'alimentation animale, des initiatives locales sont en cours et se développent depuis quelques années en réponse à un besoin de valorisation des productions AB nouvellement converties (exemple : céréales, protéagineux,...).

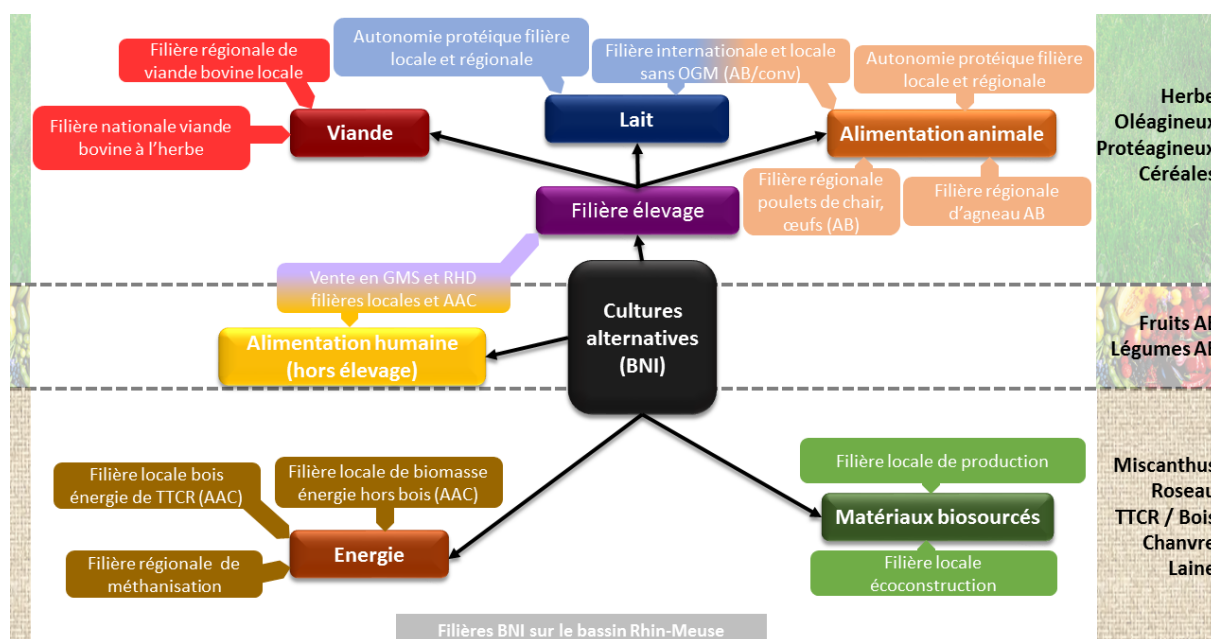


Figure 2: Filières de valorisation des cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau du bassin Rhin-Meuse.



### 3.3 Les projets et acteurs identifiés

La Figure 3 identifie les acteurs à l'origine des dynamiques filières.

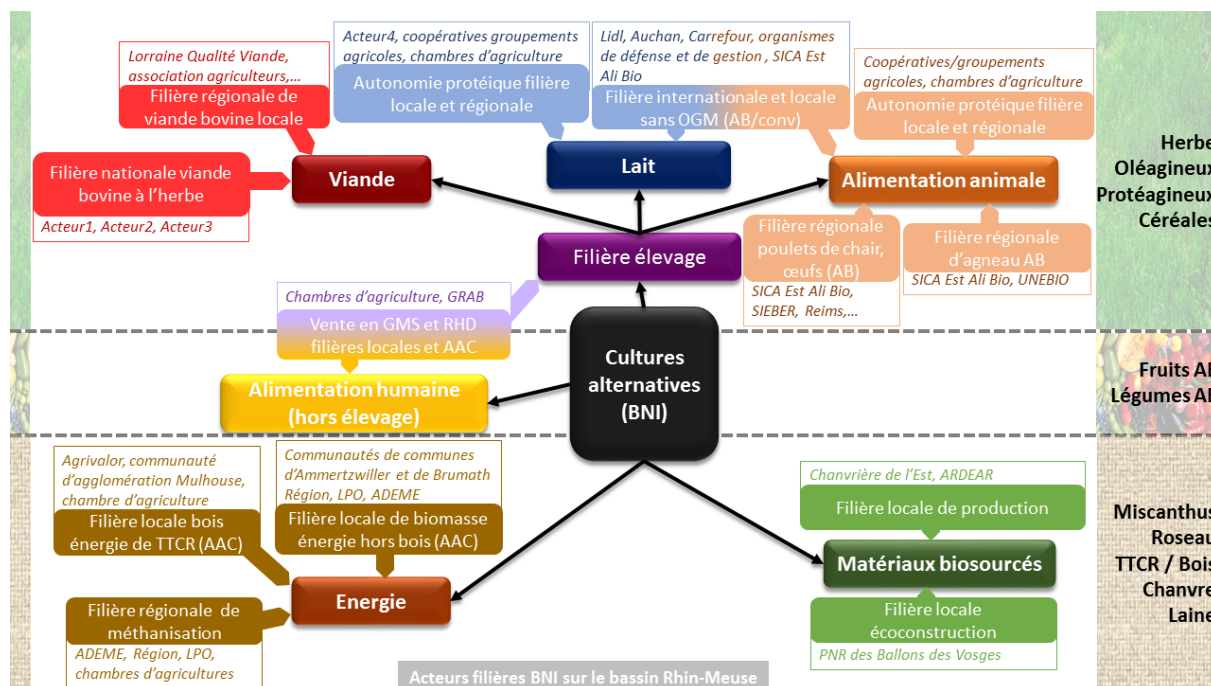


Figure 3: Acteurs des filières de valorisation des cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau sur le bassin Rhin-Meuse.

La filière viande connaît de nombreuses dynamiques d'évolution avec le développement de projets d'élevage à l'herbe en réponse aux changements des attentes consommateurs. De fait, les groupes nationaux et internationaux de l'agro-alimentaire initient des gammes de produits dont les modes de production répondent aux critères de qualité, simplicité et localité attendus par les consommateurs, tout en respectant un rapport qualité/prix le meilleur possible.

L'alimentation animale connaît également des évolutions en raison :

- des volumes importants de céréales nouvellement convertis en AB : les opérateurs des filières animales AB (coopératives, abattoirs locaux,...) se mobilisent pour développer des projets valorisant ces nouvelles productions ;
- des attentes des consommateurs : pour des questions d'éthique et de morale, les consommateurs se tournent vers des aliments sans OGM ;
- de la certification de nouveaux opérateurs : un abattoir est en cours de certification AB pour les ovins. Les éleveurs du territoire y voient une opportunité de conversion en AB. En parallèle, ils se tournent vers les opérateurs de production d'aliments pour le bétail bio afin de développer une gamme d'aliments adaptés à cette production.

Une autre tendance apparaît, que ce soit en filière lait ou alimentation animale : l'optimisation de l'autonomie alimentaire des élevages. Pour l'heure présente, les éleveurs valorisent majoritairement les fourrages produits sur leur exploitation. A l'inverse, la part d'oléagineux, protéagineux et céréales apportée en complément de la ration est souvent achetée. L'amélioration de l'autonomie alimentaire est réalisée en travaillant sur la meilleure valorisation des fourrages et du pâturage, en récoltant des protéagineux ou des fourrages riches en protéines (luzerne, trèfle violet,...), en auto-consommant les céréales,... En travaillant sur l'autonomie alimentaire, l'agriculteur améliore la résilience de son système de production de plus en plus soumis aux fluctuations de marchés et variations climatiques.

Depuis quelques années, les dynamiques de valorisation de productions vouées à l'alimentation humaine en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et Restauration Hors Domiciles (RHD) sont en progression. L'influence politique (anticipation d'une loi d'intégration de produits AB et locaux à hauteur respective de 20 et 40% dans les restaurants scolaires (discussions en cours depuis quelques années), Agenda 21, « Mangez local »,...) et l'évolution des attentes des consommateurs sont deux moteurs de dynamique. Les collectivités et structures régionales agricoles (AB ou conventionnelles) sont très impliquées dans ces démarches.

Certains supermarchés développent la vente de gammes de produits locaux (essentiellement de la viande, des produits laitiers et de la charcuterie) mais restent réticents quant à l'intégration de produits locaux AB pour des raisons de logistique (vigilance de traçabilité) et de coût (certification obligatoire pour la manipulation d'aliments non conditionnés, produits étrangers moins chers déjà conditionnés,...). En parallèle la production AB augmente et l'enjeu de valorisation de ces produits est fort. C'est pourquoi les organismes régionaux de l'AB se rapprochent des GMS pour accompagner l'intégration de légumes et fruits AB dans les rayons des supermarchés et limiter les dérives possibles (baisse des prix, détérioration de l'image de bio, déstructuration de la filière,...).

En parallèle, des dynamiques de valorisation des productions agricoles conventionnelles ou AB en RHD sont en réflexion ou en cours. Néanmoins, en l'absence de production AB locale couvrant l'ensemble des besoins, il y a concurrence entre l'objectif de valoriser des produits locaux et celui de privilégier des produits AB.

Enfin, les filières locales d'énergie et de matériaux biosourcés sont également en développement. L'énergie suit les évolutions des politiques (diminution du bilan carbone, recyclage des déchets,...) et des mentalités (recherches d'énergie plus verte, locale,...) tandis que le développement des matériaux biosourcés est fortement tributaire du contexte historique (traumatisme encore présent chez les agriculteurs de l'échec de la production de chanvre) et du poids économique du bois et des matériaux de l'écoconstruction (concurrence avec les matières étrangères moins chères, coût élevé de la normalisation, fort lobbying,...). Néanmoins, des démarches en relation avec la valorisation de la laine commencent à voir le jour (par exemple le projet Interreg « Défi Laine ») et peuvent intéresser l'AERM. En effet, des élevages ovins sont présents sur le territoire et les agriculteurs regrettent de ne pas pouvoir valoriser la laine de leurs moutons.

## 4 RECOMMANDATIONS

### 4.1 Evaluation et orientation des recommandations

Afin d'adapter les recommandations de stratégie relatives aux filières de valorisation des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau, nous nous sommes appuyés sur des analyses Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces (AFOM, Figure 4).

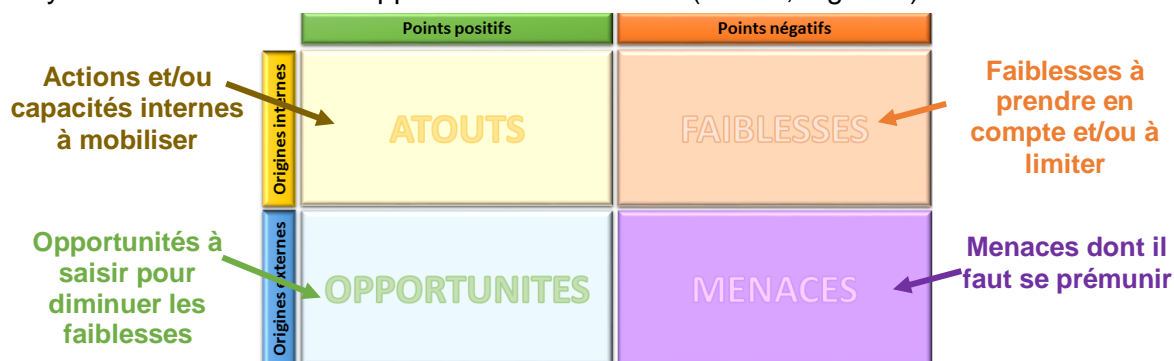


Figure 4: Modèle d'analyse Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (diagramme AFOM).

L'analyse stratégique AFOM permet de combiner l'étude des forces et des faiblesses des filières et secteurs valorisant les cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau sur le bassin Rhin-Meuse, à savoir, les IAA, les GMS, la production AB, les élevages herbivores et la biomasse énergie, avec celle des opportunités et des menaces de leur environnement :

- les atouts et les faiblesses sont les éléments internes qui peuvent être modifiés pour évoluer ;
- les opportunités et les menaces sont les éléments externes qui sont imposés et dont il faut tenir compte.

Ce bilan aide à identifier la meilleure façon de tirer parti de la situation actuelle.

#### 4.1.1 Le potentiel de valorisation dans les Industries Agro-Alimentaires

Le diagramme AFOM relatif à la valorisation des productions à bas niveau d'impact sur la ressource en eau dans les IAA est présenté en Figure 5.

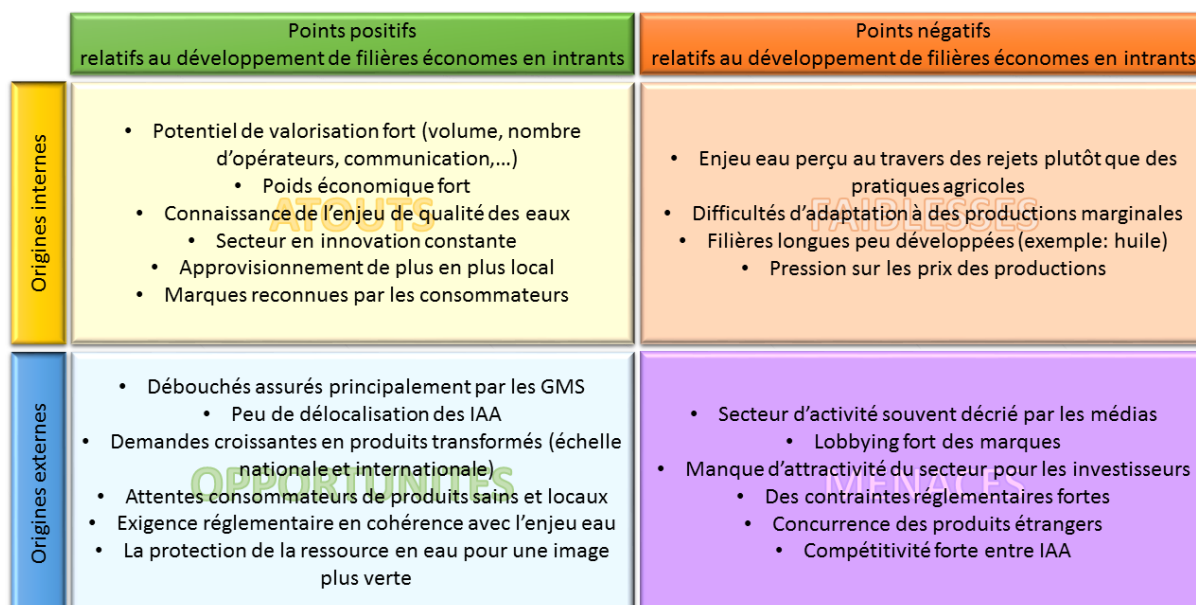


Figure 5: Analyse AFOM des Industries Agro-Alimentaires.

Les industries Agro-Alimentaires représentent le principal débouché des productions agricoles conventionnelles du territoire, et notamment de lait et viande. Elles ont un fort potentiel de valorisation des productions agricoles en raison :

- de leurs capacités volumiques de collecte et transformation ;
- de leur compétence en matière de communication (création de bannières régionales) et d'innovation (logistique, produits, consommation d'énergie,...) ;
- du nombre d'opérateurs et groupes présents sur le territoire, et de leur diversité ;
- de leur capacité d'exportation vers l'étranger (30% en 2014), facilitée par la proximité avec les frontières allemandes, luxembourgeoises et belges ;
- de leur réseau de valorisation constitué essentiellement de GMS.

Leur activité a un impact économique fort (13 milliards d'euros de chiffre d'affaires net en 2014). Les Industries Agro-Alimentaires (IAA) assurent de nombreux emplois avec près de 39 000 salariés en 2014 en région Grand-Est, à moyen ou long terme en raison de la faible délocalisation de ce secteur d'activité et des demandes en produits transformés en France ou à l'étranger toujours croissantes.

Les IAA ont également su améliorer leur image en innovant, en réponse à :

- des évolutions de la réglementation nationale sanitaire et environnementale ;
- la mauvaise publicité relayée par les médias autour de ce secteur d'activité ;
- des changements d'habitudes de consommation.

Néanmoins, le secteur agro-alimentaire attire peu les investisseurs et la concurrence entre les unités de production, les marques et avec les produits étrangers moins coûteux est forte. De plus, la logique de massification de l'approvisionnement des industriels ne permet pas de développer des filières rentables de valorisation de productions marginales. En parallèle, les IAA influencent le prix d'achat des matières premières, en cherchant à acheter au plus bas, pouvant impacter le revenu des agriculteurs.

Enfin, les industriels ont une bonne connaissance de l'enjeu de qualité des eaux de par la réglementation en vigueur vis-à-vis des rejets, mais leur compréhension et leur intérêt quant à l'enjeu eau relatif aux pratiques agricoles restent faibles.

#### 4.1.2 Le potentiel de valorisation dans les Grandes et Moyennes Surfaces

Les GMS sont les lieux d'achats les plus couramment fréquentés par les consommateurs français. Leur impact social et économique est important, c'est pourquoi il est important de comprendre les atouts, faiblesses, opportunités et menaces les concernant (Figure 6) afin de ressortir des axes d'actions les plus adéquats possibles.

|                   | Points positifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants   | Points négatifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  |
|-------------------|---|--|
| Origines internes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel de valorisation fort (volume, nombre de magasins, diversité de produits, communication,...)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poids économique fort</li> </ul> </li> <li>• Dynamiques d'approvisionnement local</li> <li>• Adaptabilité aux attentes des consommateurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes de gestion des non franchisées</li> <li>• Recherche de produits à faibles coûts</li> <li>• Méconnaissance des enjeux eau</li> <li>• Difficulté de prise de contact</li> </ul>   |
| Origines externes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mode d'achat de plus courant des français</li> <li>• Attentes consommateurs de produits sains et locaux</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise image auprès des agriculteurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lobbying des marques</li> </ul> </li> <li>• Concurrence des produits étrangers moins chers</li> <li>• Concurrence entre GMS (qui est le moins cher) impliquant la baisse des prix</li> <li>• Pression sur les commerces de proximité</li> </ul> |

Figure 6: Analyse AFOM des GMS.

Les GMS sont nombreuses sur le bassin Rhin-Meuse (plus de 1 000 GMS recensées, toute activité confondue), reflétant la pluralité des enseignes associées (Carrefour, Intermarché, Leclerc, Auchan,...), de leur taille (hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité,...) et de leurs services (alimentaire, habillement, bricolage, jardinage,...). Elles ont une capacité volumique de valorisation des produits bruts ou transformés sur le territoire qui est forte et elles offrent une diversité de produits et de services aux consommateurs sur un même site. Leurs campagnes de communication répondent aux attentes consommateurs et/ou influencent fortement leurs habitudes de consommation.

Néanmoins, la gestion de certains magasins, imposée par l'enseigne (magasins non franchisés), peut limiter les débouchés pour les productions agricoles locales (logique d'approvisionnement nationale, pression sur les prix, lobbying des marques,...) et dégrader leur image auprès des agriculteurs souhaitant travailler avec eux. De plus, leur relation avec la qualité des eaux est très limitée, voire inexistante, impliquant une méconnaissance de l'intérêt de valoriser des productions favorables à la protection de la ressource en eau.

Enfin, la compétition entre les industries et les GMS est un inconvénient pour les prix (tirés au plus bas, donc peu viable économiquement pour l'agriculteur), mais peut également les pousser à se démarquer par la valorisation d'un produit de qualité, à aspect écologique et rémunérateur pour l'agriculteur, créé en concertation avec le consommateur (exemple avec le lait « équitable » initié par la marque du consommateur « C'est qui le patron ! » et maintenant distribué par Auchan, Carrefour et Intermarché)

### 4.1.3 Le potentiel de valorisation des productions AB

L'agriculture biologique est un mode de conduite répondant à un cahier des charges européen, précisant les pratiques agricoles à respecter, basées sur le non usage de produits chimiques de synthèse tels que les pesticides. Les pratiques spécifiques à l'agriculture biologique limitent les risques de fuites de contaminant vers les eaux superficielles et souterraines, elles contribuent donc à la protection de la ressource en eau. Son expansion sur le territoire Rhin-Meuse suscite beaucoup d'intérêt et de questionnement de la part des opérateurs filières, des agriculteurs et des GRAB. L'analyse AFOM ci-dessous reprend les tendances à retenir.

|                   | Points positifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  | Points négatifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  |
|-------------------|--|--|
| Origines internes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de production affranchi d'intrants de synthèse               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus value des productions AB</li> </ul> </li> <li>• Production répondant à un cahier des charges               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte présence sur le territoire</li> </ul> </li> <li>• Evolution des mentalités favorables aux conversions               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur en innovation constante</li> </ul> </li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de production demandant beaucoup d'investissements (humain, matériel et financier)</li> <li>• Certaines productions difficiles en AB (exemple colza)</li> </ul>   |
| Origines externes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la consommation des produits AB               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide PAC à la conversion et au maintien</li> </ul> </li> <li>• Conjoncture économique favorable à la conversion</li> <li>• Politique nationale d'intégration d'AB en RHD en réflexion               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau d'accompagnement bien structuré</li> <li>• Label reconnu par les consommateurs</li> </ul> </li> <li>• Dynamique forte de valorisation locale (GMS, vente directe et RHD)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification d'opérateurs filières</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'opérateurs et coût élevé de la certification               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de dynamiques autour des AAC                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aléas climatiques</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Importance faible de l'AB dans les IAA, GMS et coopératives mixtes               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix de vente des produits AB élevé                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Image de l'AB controversée</li> <li>• Baisse des aides au maintien                       <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conversions non pérennes</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Concurrence avec les produits étrangers, produits locaux et labellisés               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incertitude sur la pérennité de la plus value</li> </ul> </li> </ul> |

Figure 7: Analyse AFOM de l'Agriculture Biologique.



L'augmentation de la part d'exploitations en AB sur le bassin Rhin-Meuse est liée à la combinaison de plusieurs facteurs :

- L'évolution des mentalités des agriculteurs : recul suffisant sur le système de production, meilleure compréhension du bio, raisons éthiques,... ;
- Un contexte économique favorable à la conversion : plus-value garantie par la labellisation, amélioration des aides de la PAC, un modèle « productiviste » en essoufflement,... ;
- L'évolution des mentalités des consommateurs accompagnée par une augmentation des achats de produits certifiés AB ;
- Des dynamiques nationales et locales de valorisation de produits AB en RHD et GMS.

Néanmoins, le secteur de l'agriculture biologique connaît quelques questionnements liés à l'augmentation accrue des productions ne pouvant être valorisées correctement dans les débouchés actuels. De fait, de nombreuses dynamiques de développement de filière se créent mais ne sont pas forcément en cohérence avec l'image de la bio (baisse des prix, production industrialisée, exigences qualitatives,...), ce qui pourrait, à terme et sans encadrement, déséquilibrer la production et créer une incertitude concernant la pérennité de la plus-value et des conversions.

#### 4.1.4 Le potentiel de valorisation des productions issues des élevages herbivores

Les élevages herbivores (bovins, ovins et caprins) sont la principale orientation technico économique du bassin Rhin-Meuse, malgré les difficultés économiques qu'ils connaissent. Leur maintien est primordial d'un point de vue économique (nombreuses filières associées) et permet la préservation des paysages et de la ressource en eau (maintien des surfaces en herbe). C'est pourquoi il est important de lister les atouts, faiblesses, opportunités et menaces relatives à cette production agricole (Figure 8).

|                   | Points positifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants   | Points négatifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  |
|-------------------|---|--|
| Origines internes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte présence sur le bassin</li> <li>• Secteur en innovation constante</li> <li>• Valeur ajoutée des produits labellisés</li> <li>• Production de viande (hors agneaux) ou lait (hors bovins) adapté aux zones humides</li> <li>• Meilleure qualité des productions issues d'élevages à l'herbe</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité élevage difficile</li> <li>• Productions de lait bovin et d'agneaux AB en pâturage contraintes par des aspects sanitaires</li> <li>• Manque de technicité pour la gestion de l'herbe</li> <li>• Attrait pour des systèmes de production simplifiés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement matériel couteux</li> </ul> </li> <li>• Prairies perçues comme économiquement peu rentables</li> </ul>  |
| Origines externes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte pédoclimatique adapté</li> <li>• Démarches émergentes de production à l'herbe, sans OGM et d'optimisation de l'autonomie protéique</li> <li>• Marques et labels reconnus par les consommateurs</li> <li>• Attentes consommateurs de produits sains et locaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Filières viande et lait bien structurées</li> </ul> </li> <li>• Soutiens financiers (PAC, PCAE, ABA/L,...)</li> <li>• Réseau d'accompagnement bien structuré <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du coût des intrants</li> <li>• Organisations de producteurs fortes</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse globale de la consommation de viande bovine</li> <li>• Arrêt des quotas laitiers (recours au maïs, volatilité du cours du lait arrêt des aides couplées)</li> <li>• Concurrence des productions étrangères moins chères</li> <li>• Absence de connaissance des consommateurs sur les pratiques d'alimentation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de labels sur l'alimentation à l'herbe</li> <li>• Concurrence entre marques et labels <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aléas climatiques</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |

Figure 8: Analyse AFOM des élevages herbivores.

Les productions issues des élevages herbivores sont présentes dans les paniers des ménages français en proportions importantes : en 2014, 20% du panier était composé de viande, malgré un recul depuis plusieurs décennies, et 12% de produits laitiers et œufs, derrière les fruits et légumes et le pain et les céréales à respectivement 16 et 13%. La labellisation des produits issus des élevages herbivores (sur le bassin Rhin-Meuse pour les produits laitiers : 3 AOP/AOC pour les Bries de Meaux et de Melun, et le Munster et 3 IGP relatifs à l'Emmental Français Est Central, au Gruyère et à la crème fraîche fluide d'Alsace, pour la viande, 4 marques telles que Viande du Territoire Lorrain et Viande du Territoire Lorrain Sélection,

Viande de Burehof et de Terre d'Alsace, Race bovine Vosgienne ou encore Viande Bio (Champagne-Ardenne) garantit une plus-value intéressante aux agriculteurs et est un gage de qualité auprès du consommateur. Il s'agit aussi d'une consommation de terroir que les français recherchent de plus en plus.

En parallèle, les consommateurs et les restaurateurs ont des exigences de qualité en cohérence avec des modes de production favorables à la protection de la ressource en eau : par exemple, une alimentation à l'herbe garantit une viande rouge répondant aux standards de qualité des consommateurs. C'est pourquoi, des dynamiques de développement de productions animales simplifiées et peu chères voient le jour (cheptels bovins allaitants alimentés majoritairement à l'herbe). Dans le contexte économique actuel où les impasses techniques sont de plus en plus courantes, les agriculteurs voient dans ces modes de productions des opportunités intéressantes. Néanmoins, ces pratiques demandent une technicité particulière de gestion de l'herbe que de nombreux agriculteurs ne possèdent plus.

De plus, l'élevage reste une activité agricole difficile d'un point de vue :

- Technique et logistique : besoin en main d'œuvre important, contraintes sanitaires plus importantes en élevages laitiers et d'agneaux AB,... ;
- Réglementaire d'un point de vue sanitaire et environnemental ;
- Economique : cours des céréales plus intéressants, cours du lait fluctuants, arrêt des quotas laitiers et des aides couplées de la PAC,... ;
- Social : la pratique de l'élevage implique un investissement humain qui n'est pas en cohérence avec la dynamique familiale actuelle.

Enfin, les produits étrangers étant moins chers, la production française connaît des pressions tarifaires importantes, pouvant impacter et fragiliser les exploitations.

#### 4.1.5 Le potentiel de valorisation de la biomasse énergie

La production de biomasse énergie analysée dans cette partie concerne exclusivement la production de bois issu de TCCR, de miscanthus géant, de switchgrass et de roseaux. Ces productions sont en essor sur le territoire Rhin-Meuse et notamment à l'échelle locale, dans des démarches captages. Il s'agit d'une solution répondant aux enjeux de protection de la ressource en eau (barrière antiérosive et antiruisselement, stockage de carbone et épuration des sols), de la biodiversité et pouvant satisfaire les besoins énergétiques de collectivités. L'analyse AFOM (Figure 9) met en avant les marges de manœuvres envisageables et les points essentiels à retenir pour permettre un développement en cohérence avec les enjeux du territoire.

|                   | Points positifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants   | Points négatifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  |
|-------------------|---|--|
| Origines internes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultures économes voire sans intrants</li> <li>• Adaptabilité aux zones humides</li> <li>• Barrière contre l'érosion et le ruissellement</li> <li>• Préservation de la biodiversité</li> <li>• Piège à carbone et épuration des sols</li> <li>• Sécurisation des débouchés pendant plusieurs années</li> <li>• Peu d'intervention à la parcelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de technicité relative à ces cultures</li> <li>• Investissement coûteux (implantation, matériel,...) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractère invasif de certaines espèces</li> </ul> </li> <li>• Fuites de nitrates la 1<sup>ère</sup> année d'implantation</li> <li>• Recours aux produits phytosanitaires à l'implantation et/ou à la destruction <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de récolte en zones humides</li> <li>• Cultures peu présentes sur le bassin</li> </ul> </li> </ul> |
| Origines externes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte pédoclimatique adapté</li> <li>• Dynamiques de valorisation locale</li> <li>• Intérêt accru des collectivités</li> <li>• Augmentation annoncée du coût des énergies fossiles</li> <li>• Tendances de consommation pour les énergies vertes</li> <li>• Politique nationale et locale environnementale</li> </ul>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence avec les productions pour l'alimentation humaine et le bois énergie issu de forêts</li> <li>• Logistique contraignante pour les chaudières</li> <li>• Pratiques de récoltes souvent décriées (atteinte à la biodiversité)</li> <li>• Consommation énergétique dépendante du climat</li> <li>• Absence de filière longue adaptée (peu rentable)</li> </ul>   |

Figure 9: Analyse AFOM de la biomasse énergie.



La production de biomasse énergie est en adéquation avec les démarches de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et répond aux attentes économiques des agriculteurs qui souhaitent des débouchés viables et rentables sur plusieurs années. Dans une dynamique d'évolution des tendances de consommation vers des énergies plus « vertes », le potentiel de production et de développement de cette biomasse est important. Néanmoins, afin de conserver une rentabilité intéressante, la production de bois issu de TCCR ou de paille de miscanthus et/ou roseaux doit être valorisée à l'échelle locale. De plus, il s'agit de cultures pouvant entrer en concurrence avec les productions vouées à l'alimentation humaine, ce qui implique une implantation sur des parcelles à potentiel agronomique faible, ne permettant pas l'atteinte des rendements potentiels maximaux.

#### 4.1.6 Synthèse

Les analyses AFOM réalisées précédemment servent à identifier les avantages et freins au développement des filières à bas niveaux d'impact sur la ressource en eau pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (Figure 10).

|                   | Points positifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  | Points négatifs<br>relatifs au développement de filières économes en intrants  |
|-------------------|--|--|
| Origines internes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences en relation avec l'eau               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Références techniques</li> </ul> </li> <li>• Capacité d'intervention (politique, financière, géographique)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations existantes</li> <li>• Connaissance du territoire</li> </ul> </li> <li>• Implication dans des dynamiques de filières</li> <li>• Organisme reconnu par de nombreux acteurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche constructive cachée par une image répressive</li> <li>• Démarches tournées essentiellement vers les AAC</li> <li>• Méconnaissances relatives à certaines cultures économes en intrants</li> <li>• Méconnaissances relatives à certaines filières de valorisation de cultures économes en intrants</li> <li>• Absence d'interaction avec des filières (exemple: GMS)</li> </ul>   |
| Origines externes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel de développement fort (opérateurs nombreux, contexte agricole,...)</li> <li>• Tendances de consommation en faveur de la protection de la ressource en eau (viande à l'herbe, sans OGM,...)</li> <li>• Dynamiques filières fortes (conventionnel et AB)</li> <li>• Contexte économique, politique et climatique favorable aux dynamiques (recherche de résilience, nouveaux débouchés, amélioration de la valeur ajoutée,...)</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'interaction avec des acteurs (indisponibilité, enjeux différents, marge de manœuvre réduite,...)</li> <li>• Difficulté d'adaptation des IAA aux filières marginales</li> <li>• Poids économique des filières (exemple: bois forestier)</li> <li>• Crainte de déstructuration de la filière AB (conversions opportunistes, incertitudes sur la plus value,...)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lobbying des marques et industriels</li> <li>• Incertitude des cours du marché</li> </ul> </li> <li>• Produits « verts » destinés à quelques classes sociales</li> </ul> |

Figure 10: Analyse AFOM relative au potentiel de développement des filières favorables à l'eau par l'AERM.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est reconnue pour son implication forte dans l'évolution des pratiques agricoles pour la protection de la ressource en eau, auprès des agriculteurs et dans les relations qu'elle a nouées avec les Chambres d'Agriculture et coopératives agricoles qui portent le conseil, l'animation et le suivi de ces évolutions. Les améliorations observées ne suffisent pas à atteindre les objectifs escomptés. C'est pourquoi l'Agence de l'Eau s'est tournée vers les filières. Néanmoins, certaines filières longues de valorisation des productions agricoles sont méconnues de l'Agence (par exemple GMS, IAA), ce qui peut être limitant pour l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux.

De plus, des dynamiques de filière sont présentes sur le territoire et ont été mises en avant pour leur complémentarité avec la politique de l'AERM. Elles offrent à l'Agence des opportunités d'élargissement de son champ d'action. Certaines dynamiques permettent l'émergence de projet incitant à l'évolution des systèmes de production et des acteurs (IAA, GMS) alors que d'autres secteurs ne sont pas dans cette optique d'évolution (la filière huile ou celle des matériaux biosourcés).

## 4.2 Les recommandations

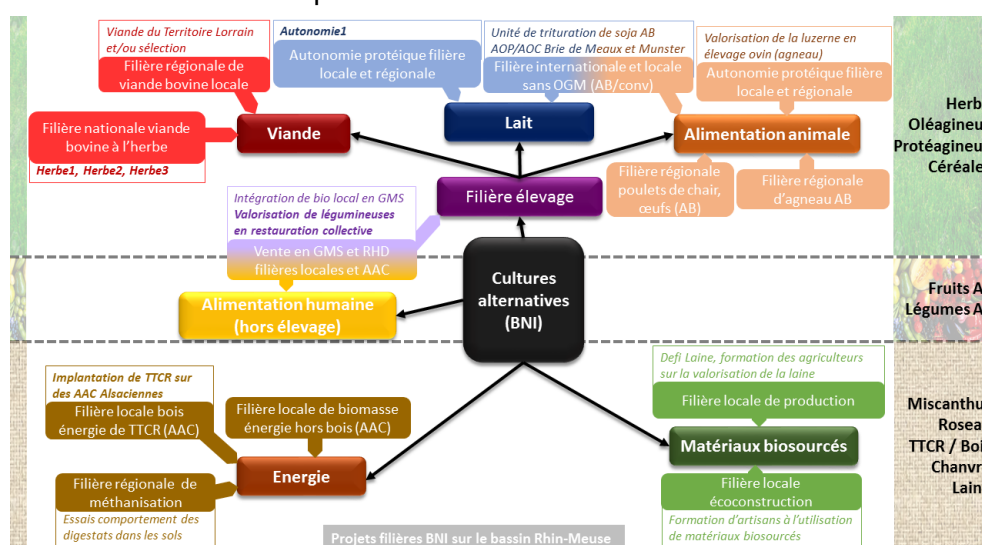
A partir de l'analyse atouts, faiblesses, opportunités et menaces de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse vis-à-vis du développement des filières à bas niveaux d'impacts sur la ressource en eau il est possible de mettre en évidence des recommandations et propositions de stratégie.

### 4.2.1 Le développement et le soutien des filières

L'équilibre des filières passe par la structuration de plusieurs maillons, depuis la production à la valorisation, dont chacun a un rôle essentiel. Afin de soutenir et développer les filières, l'AERM peut intervenir sur chacun de ces maillons de plusieurs manières :

- en incitant les dynamiques de filière ;
- en soutenant le développement de nouveaux projets ;
- en interagissant avec des projets filières existants.

La figure ci-dessous reprend les projets mis en évidence lors de l'étude, que l'AERM peut mobiliser dans sa démarche de préservation de la ressource en eau.



Légende : les démarches mentionnées en gras sont celles ayant fait l'objet d'une fiche projet.

Figure 11: Projets existants ou émergents de valorisation des cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau sur le bassin Rhin-Meuse.

#### 4.2.1.1 L'incitation aux dynamiques de filières

L'AERM est investie dans des projets et partenariats favorables à la concertation d'acteurs menant au développement de dynamiques de filières propices à la protection de la ressource en eau. Parmi ces projets nous pouvons citer (liste non exhaustive) :

- Les appels à projet captages en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières Sedan, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle, la Communauté de Communes de la vallée du Kaysersberg, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vraine et du Xaintois,...
- Les appels à projets en partenariat avec l'ADEME (exemple : Eau durable et énergie) ;
- Les appels à projet en partenariat avec la Région Grand-Est (exemple : Compétitivité et adaptation des exploitations agricoles dans les filières de productions animales et végétales) ;
- Les animations captages ;
- ...

**Suggestion concrète :** Maintenir les appels à projets d'incitation aux dynamiques de filières favorables à l'eau et en cohérence avec les attentes des acteurs du territoire.

#### 4.2.1.2 Le soutien au développement de nouveaux projets

Plusieurs nouveaux projets coïncidant avec la démarche de protection de la ressource en eau de l'AERM ont été identifiés. Dans un premier temps il s'agit de démarches portées par des acteurs avec lesquels l'Agence de l'Eau n'a encore jamais travaillé, à savoir :

- « Herbe1 » et « Herbe2 » portés par des groupes nationaux de la filière viande : développement d'élevages allaitants nourris à l'herbe pour une valorisation en GMS. Le projet « Herbe2 » nécessite la création d'un comité de développement, en amont du déploiement de la démarche, pour rassembler les différents acteurs locaux de la filière viande afin de définir les opportunités de développement d'Herbe2 sur le territoire. Ces deux projets ont été répertoriés dans des fiches projets ;
- « Autonomie1 » porté par une multinationale de l'agro-alimentaire et une coopérative laitière locale : optimisation de l'autonomie alimentaire des élevages laitiers en introduisant de l'herbe, de la luzerne ou d'autres cultures oléo-protéagineuses dans la ration alimentaire. Cette démarche a été synthétisée dans une fiche projet ;
- « Herbe3 » porté par un groupe international de la filière viande : développement d'élevages allaitants nourris à l'herbe pour une valorisation en RHD commerciale. Ce projet n'a pas fait l'objet d'une fiche projet puisqu'il est très proche du projet « Herbe1 ».

Ces démarches sont en relation avec des secteurs d'activité que l'AERM a peu exploré (IAA, GMS,...). De plus, elles sont portées par des acteurs dont l'impact économique et social est fort (multinationale de l'agro-alimentaire, de la filière viande, et groupe national de la filière viande) et dont le rapport avec la protection de la ressource en eau n'est pas le même, voire inexistant. Aucun investissement matériel ou aucune aide pour la réalisation d'étude n'est nécessaire. Ces projets ont été créés en réponse aux attentes des consommateurs pour une valorisation dans des filières pré-existantes (opérateurs et outils de transformation et valorisation existants). Seule manque la matière première pour alimenter la filière.

Ainsi, l'implication de l'AERM sur les projets cités précédemment serait dans une optique d'incitation à l'adhésion des agriculteurs à la démarche (filiale possédant une bonne visibilité) et de garantie d'un engagement à moyen terme pour le maintien des surfaces en herbe. Ces modes de partenariats diffèrent de ceux jusque-là mis en place par l'AERM. Il s'agit d'initier des projets économiquement viables à moyen voire long terme, qui, dès lors qu'ils sont autonomes, ne requièrent plus de soutien, contrairement à ce qui a été constaté pour les MAE. Le tableau ci-dessous reprend la comparaison entre l'investissement financier estimé pour le projet « Herbe 1 » et celui réalisé au travers des Mesures Agro-Environnementales de maintien des surfaces en herbe (MAE Herbe).

|                                  | Investissement AERM                     |   |
|----------------------------------|---|---|
|                                  | Projet « Herbe1 »                       | MAE Herbe                                 |
| Surfaces en herbe engagées (ha)* | 600 à 900 ha                            |   |
| Coût unitaire (€/ha)             | 250 à 660                               | 450                                       |
| Nombre de versements             | 1                                       | 5   |
| Total investi sur 5 ans          | 0,15 M à 0,6 M €<br>soit 250 à 660 €/ha | 1,35 M à 2 M €<br>soit 1 500 à 3 350 €/ha |

\*la surface en herbe engagée correspond à la surface moyenne valorisée par les animaux identifiés dans la démarche « Herbe1 », elle ne comprend pas les surfaces en herbe valorisées par les reproducteurs. Il est donc possible que les superficies estimées dans le tableau doublent.

Tableau 5: Comparaison d'estimations de financements entre le projet "Herbe1" et les MAE Herbe.

**Suggestion concrète :** Définir les modalités d'intervention pour l'initiation de projets à bonne visibilité et n'ayant pas de besoins matériels identifiés.

**Suggestion concrète :** Développer des liens avec les secteurs de l'Agro-Alimentaire et de la commercialisation en grandes et moyennes surfaces au travers d'appels à projets, de partenariats concrets, ou de création de comités de développement.

De plus, l'aide relative à des projets de filière peut également se rapporter à des soutiens plus classiques que l'Agence a déjà l'habitude de mobiliser (acquisition de matériel, réalisation d'étude de faisabilité, soutien de l'animation,...). Lors de l'étude nous avons identifiés 2 projets dans ce cas, portés par des acteurs avec lesquels l'AERM a déjà travaillé. Il s'agit de :

- l'intégration de légumineuses dans les rotations des exploitations des AAC de l'ancienne Lorraine pour une valorisation en restaurants collectifs (« Valorisation de légumineuses en restauration collective »), portée par les Chambres départementales d'Agriculture de la Lorraine et de la région Grand-Est. Le soutien envisagé sur cette démarche concerne la production et la valorisation. En effet, les agriculteurs réaliseront des changements de leur système de production en introduisant des légumineuses, et les collectivités intégreront ces nouveaux produits dans les cantines. Ces adaptations demanderont un accompagnement technique (conduite de la culture, préparation des légumineuses,...) et financier (acquisition de matériel, compensation de perte éventuelle de production,...) que l'AERM pourrait être en mesure d'aider ;
- l'implantation de TTCR sur des AAC alsaciennes pour une valorisation en biomasse énergie dans une collectivité locale (« Implantation de TTCR sur des AAC alsaciennes ») initié par Agrivalor. Ce projet est en réflexion et suscite des questions : quelle conduite de production adopter ? Quelles essences planter ? Quels rendements attendus ? Quel matériel de récolte est le plus adapté ?... Autant d'interrogations qui nécessiteront des essais, adaptations et investissements techniques ou financiers. C'est donc sur ces points que l'Agence de l'Eau pourra s'intégrer pour soutenir le développement de ce projet.

L'ensemble des démarches présentées concernent le développement de cultures considérées à faibles impacts sur la ressource sur des zones à enjeu eau. De plus, ce sont des projets concrets et reproductibles sur d'autres zones du bassin Rhin-Meuse, qui peuvent être portés par différents acteurs facilitant ainsi leur déploiement sur le territoire. Néanmoins, quelques vigilances sont à prendre en compte :

- La déstabilisation de la production laitière au profit de la viande bovine. Le bassin Rhin-Meuse est caractérisé par des élevages bovins lait et viande, représentant à part égale, une économie non négligeable. Le développement de projets d'élevage allaitants à l'herbe est très intéressant vis-à-vis de la ressource en eau puisqu'ils permettent de maintenir, voire de développer les surfaces en herbe considérées protectrices contre les pollutions. Néanmoins, à l'extrême, si ces projets se développent fortement et induisent un abandon des ateliers laitiers, la filière aval associée pourrait se détériorer et engendrer une perte économique importante. Le développement de ces projets d'élevages allaitants à l'herbe doit être réalisé en conservant l'équilibre économique entre la production laitière et carnée du territoire Rhin-Meuse ;

**Suggestion concrète :** S'appuyer sur les acteurs agricoles du territoire (DRAAF, Chambres d'Agriculture) pour mener un suivi économique de la filière lait et viande bovine sur le bassin Rhin-Meuse. Il serait intéressant de définir des indicateurs de suivi pour identifier les risques de basculement de l'économie du territoire (nombre d'IAA, chiffre d'affaires réalisé dans les 2 secteurs d'activité, comparaison avec les tendances nationales,...).

- Le développement de cultures à faibles impacts sur la ressource en eau pour lesquels les données relatives aux pratiques en intrants sont faibles. Les légumineuses sont intéressantes en raison de l'absence d'apports azotés. Néanmoins, la bibliographie disponible à ce jour ne permet pas de caractériser les usages relatifs aux pesticides qui peuvent être très variables voire significatifs lorsque la production est destinée à la consommation humaine (exigence de couleur, de forme, de qualité,...) ;

- La cohérence entre objectifs économiques et environnementaux. L'implantation de TTCR est intéressante pour de nombreuses raisons environnementales (barrière physique à l'écoulement, épuration des eaux, habitats faunistique et floristique,...). Néanmoins, dans un objectif de rentabilité économique, la bibliographie disponible à ce jour affiche des besoins en effluents organiques sur les parcelles plantées de TTCR, après la première récolte, pour assurer les rendements escomptés à la récolte suivante. Il est donc important de définir ce critère en amont du développement d'un tel projet, afin de garder une cohérence à l'enjeu de préservation de la ressource.

**Suggestion concrète :** Conserver une cohérence entre le développement des filières à bas niveau d'impact et les enjeux eau des zones concernées. Pour cela il serait intéressant de s'appuyer sur les données bibliographiques des cultures retenues dans l'étude, voire de développer les connaissances pour statuer sur leur intérêt réel vis-à-vis de la protection de la ressource (accord total, accord sur x% du bassin, proscription,...)

#### 4.2.1.3 L'interaction avec des projets existants

D'autres dynamiques de filières ont été identifiées mais n'ont pas fait l'objet d'un partenariat concret. Ce sont des opportunités d'interaction avec les débouchés favorables à l'eau vers lesquels l'Agence de l'Eau peut se tourner. Ces démarches concernent plus particulièrement les labels, marques, logos et l'adaptation, voire le développement d'outils en filière AB.

Selon les filières concernées, il est plus ou moins difficile de développer de nouveaux « logos » ou « marques ». Par exemple, la viande bovine possède déjà des marques identifiées par les consommateurs qui exercent une pression considérable sur les marchés plus marginaux. Ainsi, développer un produit sous un nouveau logo est plus facile en travaillant directement avec ces marques. Cela n'est pas le cas avec les produits laitiers, qui ont une identité locale très forte et une diversité de marques importantes. De plus, les opportunités de développement sont très intéressantes (demandes nationales et internationales croissantes, diversité de produits, consommation mondiale en hausse,...).

A l'heure actuelle, les cahiers des charges de labels Munster et du Brie de Meaux sont en cours de révision. Les modifications porteraient sur la conduite de la production (optimisation de l'autonomie alimentaire) qui pourrait induire une valorisation plus importante de l'herbe. Pour l'heure présente seuls les IGP de l'Emmental français est central et du Gruyère intègrent un volet alimentation à l'herbe.

En parallèle, et concernant la viande bovine, des structures sont prêtes discuter avec l'AERM de l'évolution éventuelle de produits vers un mode de production plus favorable à la protection de la ressource en eau (exemple : marques portées par l'association Lorraine Qualité Viande).

**Suggestion concrète :** Se rapprocher des structures porteuses de marques, logos ou labels pour engager des discussions autour de l'intégration dans les objectifs d'un volet de protection de la ressource en eau.

Enfin, des dynamiques sont aussi visibles en Agriculture Biologique : développement d'outils AB auprès d'opérateurs mixtes ou 100% bio. Néanmoins, le coût de la certification est non négligeable et certains acteurs ont du mal à le supporter.

**Suggestion concrète :** Développer un soutien à la certification des outils et opérateurs de la filière bio.



## 4.2.2 Le renforcement et développement des partenariats

Le maintien et le développement des partenariats autour des filières favorables à la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse passent par plusieurs conditions :

- l'amélioration de la perception de l'AERM par les acteurs du territoire ;
- le renforcement et le développement des relations avec les acteurs du bassin ;
- l'amélioration des compétences des acteurs du territoire vis-à-vis des filières à bas niveau d'impact sur la ressource en eau.

### 4.2.2.1 Rééquilibrer l'image de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'AERM est historiquement perçue par les acteurs de l'eau comme un interlocuteur à part entière de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Son soutien et son intervention sont concentrés sur les zones à plus fort enjeu eau (AAC, cours d'eau et zones humides). Or, les enjeux de la qualité de l'eau pourraient se renforcer sur l'ensemble du bassin du fait des menaces qui pèsent sur la pérennité des prairies permanentes. De plus, les filières ne sont pas exclusivement limitées à de petits territoires, les opérateurs qui les composent, peuvent valoriser des productions agricoles issues d'un autre département, d'une région voisine, voire d'un autre pays. En souhaitant travailler sur le maintien et le développement de débouchés agricoles économiquement viables, il est nécessaire pour l'AERM d'élargir son champ d'action à l'ensemble de son bassin, voire d'interférer avec des opérateurs limitrophes. Enfin, de nombreux acteurs de l'eau sur le territoire Rhin-Meuse, ne sont pas conscients de ce changement de stratégie d'intervention de l'AERM et des actions de développement de nouveaux débouchés pourraient être menées en parallèle de celles de l'Agence (exemple : objectifs mis en avant dans les outils d'aménagement territorial tels que les SAGE, PPRI, SCOT, PLU,...).

La stratégie d'intervention de l'AERM sur les filières agricoles, implique des démarches de concertation et discussion avec les acteurs du territoire (opérateurs filières, organismes de recherches, institutions,...) Or, certains acteurs sont réfractaires quant à la possibilité d'interagir avec l'Agence en raison de leur perception limitée de la structure. En effet, l'AERM est intervenue sur des problématiques de qualité d'eau avec une position plus répressive ; de ce fait, certains acteurs perçoivent l'initiative de développement des filières comme une démarche contraignante supplémentaire. Il est donc important pour l'AERM d'amoindrir cette image pour mettre en avant son objectif de développer des démarches constructives.

**Suggestion concrète :** Communiquer sur sa stratégie d'interaction avec les filières au travers de plaquettes d'information, des relais locaux, des réunions,...

#### 4.2.2.2 Développer et renforcer les relations

L'AERM a tissé des liens avec les acteurs du territoire, au travers de partenariats, de cahiers des charges ou d'appuis techniques et réglementaires (Figure 12). Ses relations sont essentiellement tournées vers les acteurs locaux du territoire (collectivités et organismes agricoles). Le secteur des IAA est peu en interaction avec l'Agence, sauf au travers des conseils relatifs aux rejets des eaux dans le milieu naturel que l'AERM prodigue. Enfin, l'Agence n'entretient pas de relation avec les GMS.

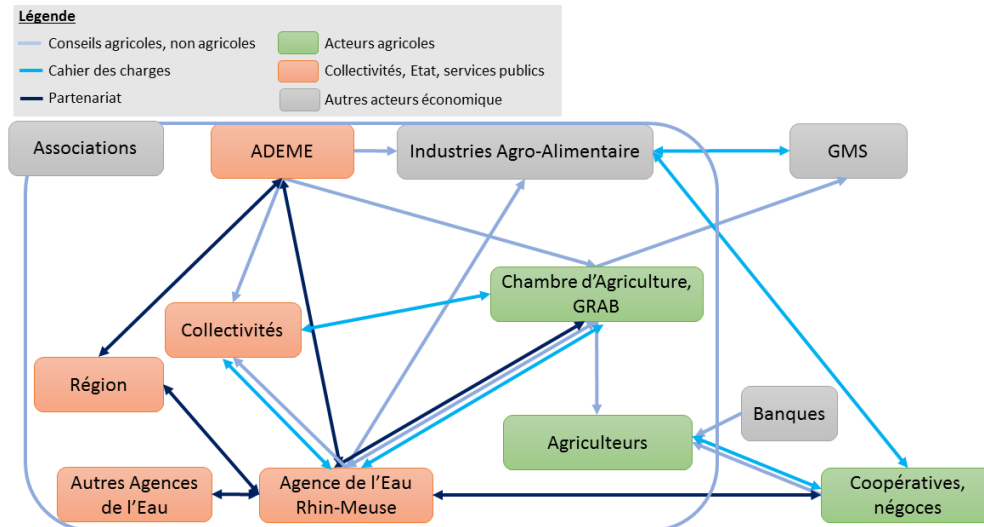
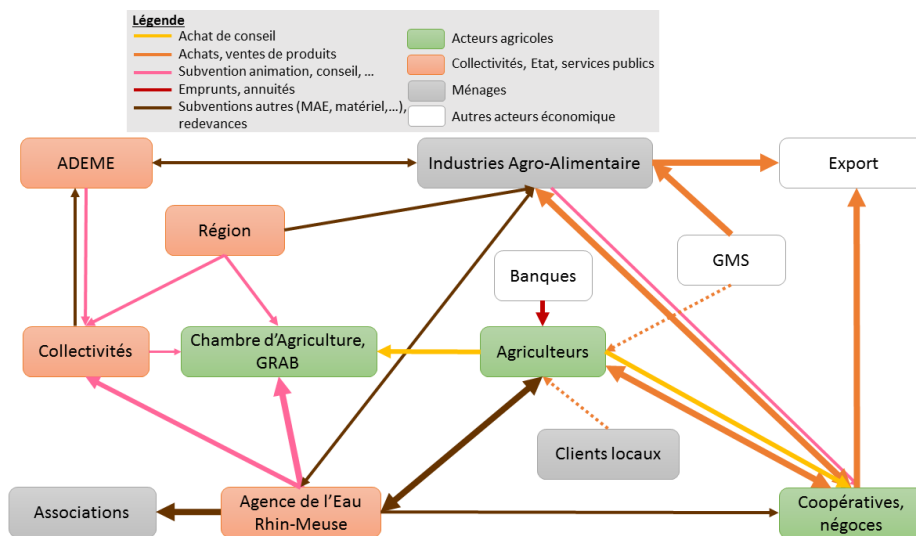


Figure 12: Relations entre l'AERM et les acteurs sollicités durant l'étude (représentation non exhaustive).

Cette dynamique est également visible au travers du soutien financier de l'AERM (Figure 13).



NB : Pour une meilleure représentation des relations, les liens entre l'AERM et les agriculteurs ont été simplifiés. En effet, les prescripteurs reversent à l'agence la redevance pollution diffuse et les versements à destination des agriculteurs (MAE, animation,...) passent par des intermédiaires tels que l'ASP.

Figure 13: Flux financiers entre l'AERM et les acteurs sollicités durant l'étude (représentation non exhaustive).

Les GMS et IAA sont les maillons forts des filières longues. Leur poids économique et social est important et ils ont une bonne capacité d'adaptation aux attentes des consommateurs ainsi qu'une excellente maîtrise et connaissance des tendances de consommation. Ce sont des interlocuteurs majeurs des filières avec lesquels l'AERM peut nouer des relations pour assurer la viabilité des débouchés (cohérence enjeu eau et tendances de consommation). Avec la montée en puissance de l'AB et l'échelle des enjeux liés à l'herbe et aux cultures à bas niveau d'impact, il est clair que, même si les filières courtes gardent leur intérêt pour certaines niches, les filières longues doivent être associées aux changements à venir.



Enfin, la fusion récente des anciennes régions, induisant une restructuration des organisations et des politiques menées, est aussi l'occasion de développer de nouveaux contacts, axes d'actions et de discussion en cohérence avec les politiques qui peuvent émerger.

**Suggestion concrète :** Développer des relations avec les IAA et GMS (en direct ou par l'intermédiaire des GRAB et associations) et conforter les relations existantes par le soutien de projets émergents (coopérative agricole, chambre d'agriculture,...) et le développement d'incitation aux dynamiques filières (acteur économique, collectivité,...).

**Suggestion concrète :** Maintenir une veille des évolutions structurelles et politiques des acteurs institutionnels du territoire.

#### 4.2.2.3 Consolider les capacités d'interaction avec les filières

Le développement des filières à bas niveaux d'impact implique la mobilisation de compétences qui sont incomplètes ou absentes chez certains acteurs. C'est pourquoi l'adaptation technique et matérielle des acteurs est essentielle au bon développement et fonctionnement des filières.

Des formations et campagnes de communication et sensibilisation peuvent être projetées sur :

- La conduite de l'herbe : certains projets identifiés comme intéressants vis-à-vis de la ressource en eau intègrent la gestion de l'herbe. Or, les divers entretiens réalisés lors de l'étude montrent un manque de technicité des agriculteurs relatif à la conduite de l'herbe et un besoin d'amélioration des connaissances des conseillers à ce sujet. Ce constat est un frein au bon développement des projets et donc les filières associées ;
- L'image de l'AB : ce mode de production est une réponse adaptée à la protection de la ressource en eau sur les zones à enjeu. Néanmoins, il peut être encore mal perçu par certains acteurs qui préfèrent se tourner vers l'agriculture conventionnelle locale ;
- La valorisation des matériaux biosourcés : des dynamiques autour des matériaux biosourcés voient le jour. Il ne s'agit pas de développement de filières à proprement parlé, difficile à l'heure actuelle, mais plutôt de formation des artisans et agriculteurs à la valorisation de ces matériaux (laine, chanvre,...). En effet, les acteurs locaux se mobilisent pour trouver des débouchés aux connexes de leurs productions (exemple : laine de mouton) ou réinstaurer des pratiques anciennes (restauration de bâtiments anciens par l'utilisation de matériaux biosourcés à base de chanvre). C'est pourquoi des acteurs tels que l'ARDEAR ou les PNR des Vosges accompagnent les agriculteurs et artisans dans leur projet en leur donnant les bases nécessaires à l'atteinte de leur objectif. Ces initiatives peuvent amener à l'émergence de filières et de besoins (matériel, certification,...) que l'Agence de l'Eau pourrait soutenir.

**Suggestion concrète :** Accompagner les acteurs du territoire dans l'enrichissement de leurs connaissances techniques relatives aux cultures à bas niveau d'impact au travers de formations techniques, de journées de démonstration, de groupes d'échanges,...

**Suggestion concrète :** Maintenir les campagnes de communication et sensibilisation autour de l'image de l'AB.

**Suggestion concrète :** Maintenir une veille des projets émergents autour des matériaux biosourcés.

Enfin, l'aide à l'acquisition de matériel (hors production végétale ou de bâtiments d'élevage) peut permettre le maintien des élevages herbivores, et a fortiori, des superficies en herbe. Les élevages bovins et ovins bénéficient d'aides de l'AERM qui ne permettent pas toujours leur pérennité. En effet, la préservation des surfaces en herbe passe par 2 modes de valorisation : le pâturage ou la fauche/ensilage. En cas de de pâturage, les difficultés résident

principalement dans le coût du matériel (parc de contention, clôtures, pompes à nez,...) et dans l'investissement humain (entretien des clôtures, conduite des troupeaux,...). Ces investissements sont lourds et contraignants, et peuvent induire l'abandon de l'atelier élevage en cas de difficultés économiques ou de reprise d'exploitation.

**Suggestion concrète :** Développer des aides pour le matériel de gestion des élevages en pâturage (clôture, pompe à nez, parc de contention,...) afin de sécuriser les troupeaux, faciliter leur gestion et maintenir un mode de valorisation des surfaces en herbe.

### 4.2.3 Le maintien de la connaissance du territoire

Le maintien de la connaissance du territoire permet :

- de suivre les évolutions des filières (consommation, production, politique,...) ;
- d'adapter la stratégie de l'AERM selon les changements observés ;
- d'approfondir les connaissances relatives aux productions considérées à bas niveaux d'impact sur la ressource en eau.

Le développement des filières longues est étroitement lié aux tendances de consommation. Il est donc essentiel de prendre en compte ces changements pour mener une politique de développement des filières en cohérence avec les attentes des acteurs. Des supports bibliographiques peuvent renseigner à ce sujet :

- le rapport de l'INSEE de 2015 sur les Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements ;
- l'étude réalisée par Céline Laisney pour le Ministère de l'Agriculture en 2012 concernant L'évolution de l'alimentation en France ;
- ou encore les points consommation réalisés par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC).

**Suggestion concrète :** Suivre les tendances de consommation au travers :

- des relations développées ;
- des informations disponibles dans la littérature ;
- de réunions (colloques, séminaires,...) et formations.

Il est aussi important pour l'AERM de maintenir la dynamique d'études et de capitalisation des connaissances des domaines qu'elle touche, par une veille bibliographique (évolution des filières, des productions agricoles,...), des stages ou études,... Par exemple, une coopérative agricole champardennaise et un groupe national de la viande se sont rapprochés pour réaliser une étude de faisabilité sur la valorisation de la luzerne pour la finition des agneaux.

**Suggestion concrète :** Affiner les connaissances relatives aux cultures à bas niveau d'impact « potentielles » (catégorie AR) telles que les légumineuses et céréales à l'aide d'études bibliographiques ou de faisabilité, d'essais, de retours d'expérience,...

**Suggestion concrète :** Affiner les connaissances des cultures à bas niveaux d'impact (exemple : TTCR, maraîchage AB) ou de la méthanisation, pour lesquelles subsistent des questions (quelles pratiques sont les plus cohérentes avec l'enjeu eau ? quelles est l'impact potentiel des cultures ou pratiques associées ?...)

**Suggestion concrète :** Définir les critères de pertinence de certaines productions à bas niveau d'impact (légumineuses, céréales, TTCR, maraîchage AB,...) ou de la méthanisation selon les enjeux relatifs aux zones concernées (nitrates ou pesticides).

De plus, il serait intéressant de mener une politique de veille des projets émergents. En effet, certaines filières sont peu développées pour l'heure présente (exemple : huile et matériaux

biosourcés). En réponse aux variations climatiques et fluctuations économiques fragilisant les systèmes de production, les acteurs devraient engager des démarches innovantes impliquant des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource en eau peu développées pour l'heure présente sur le territoire. En conservant une attention particulière sur ces réflexions, l'AERM pourrait, dès leur émergence, intégrer, encadrer et soutenir ces filières favorables à la protection de la ressource en eau (exemple : développement de débouchés pour la laine de mouton, création d'une usine d'extrusion de soja AB, implantation de nouvelles céréales,...).

Enfin, pour conserver une cohérence entre les différentes démarches et études développées sur le territoire, il est important de conserver cette dynamique de diffusion et communication des résultats obtenus.

#### 4.2.4 Synthèse des recommandations

Afin de soutenir au mieux le développement de productions et filières favorables à la protection de la ressource en eau, l'AERM peut s'appuyer sur les recommandations citées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Synthèse des propositions de recommandation.

| Recommandations                                 |  |
|---|--|
| <b>Développement et soutien des filières</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maintenir les projets d'incitation aux dynamiques de filières</li> <li>❖ Intégrer l'enjeu eau dans des démarches existantes (labels, marques, logos,...)</li> <li>❖ Développer de nouveaux modes de soutien :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- incitation à l'adhésion des agriculteurs dans de démarches à bonne visibilité et outils industriels existants</li> <li>- aide à la certification des acteurs AB ou mixtes</li> </ul> </li> <li>❖ Maintenir le soutien à l'acquisition matériel, aux études,...</li> <li>❖ Conserver une cohérence entre les enjeux eau et les projets identifiés « économes en intrants »</li> </ul> |
| <b>Maintenir et développer les partenariats</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etendre le champ d'intervention de l'AERM en dehors des zones à enjeu eau</li> <li>❖ Promouvoir sa stratégie d'intervention : démarche constructive et non limitée aux AAC</li> <li>❖ Relayer son implication relative aux filières auprès des politiques d'aménagement territorial (SAGE, PPRI, SCOT, PLU,...)</li> <li>❖ Maintenir et développer les relations existantes</li> <li>❖ Initier de nouvelles relations</li> <li>❖ Renforcer les compétences des acteurs autour des filières</li> <li>❖ Elargir les aides à l'acquisition de matériel au matériel de gestion des élevages herbivores</li> </ul>   |
| <b>Maintenir la connaissance du territoire</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Développer les connaissances relatives aux tendances de consommations</li> <li>❖ Maintenir la dynamique de veille, d'étude et de capitalisation des données</li> <li>❖ Conserver une veille des évolutions de stratégies des acteurs du territoire</li> <li>❖ Conforter les connaissances relatives aux cultures considérées à bas niveau d'impact sur la ressource en eau</li> </ul>   |

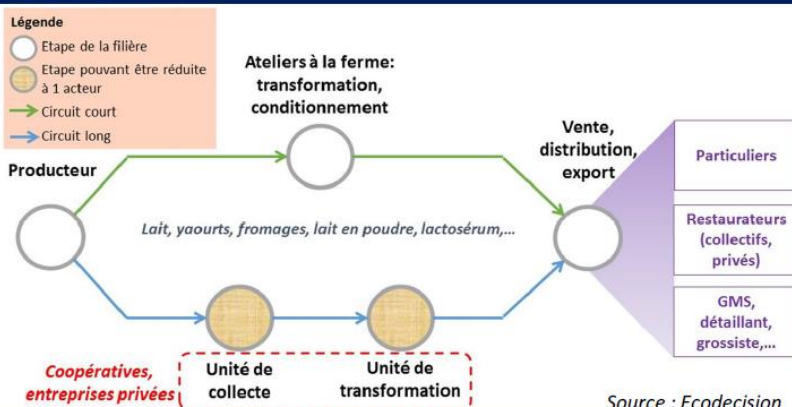
# ANNEXES

## Annexe 1: Fiche filière lait.



| Alimentation humaine |                     | Filière : LAIT         |  |
|----------------------|---------------------|------------------------|--|
| Cultures valorisées  |                     | Systèmes de production |  |
| Herbe                | Intérêt enjeu eau 😊 |                        |  |
| Fourrages hors herbe | 😐                   |                        |  |
| Aliments composés    | 😞 voire 😡           |                        |  |

### Caractérisation de la filière lait



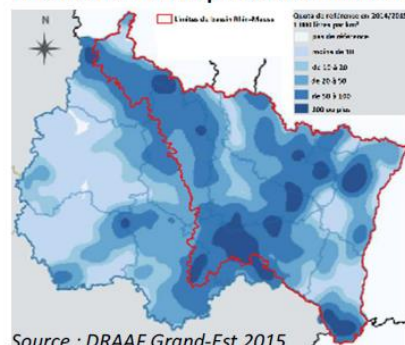
### Productions sur le territoire Rhin-Meuse

#### Les élevages laitiers en région Grand Est

|                             | Conventionnel | AB        | Total      |
|-----------------------------|---------------|-----------|------------|
| Exploitation bovins lait    | 2 950         | 350       | 3 300      |
| Effectif (têtes)            | 305 500       | 23 500    | 329 000    |
| Exploitations ovins-caprins | 1 220         | 70        | 1 290      |
| Effectif (têtes)            | 9 250         | 750       | 10 000     |
| Quantité de lait (hl)       | 20 350 000    | 1 200 000 | 21 550 000 |

Sources : RGA 2010, observatoires Bio régionaux 2015, Agreste 2014

#### Localisation de la production laitière

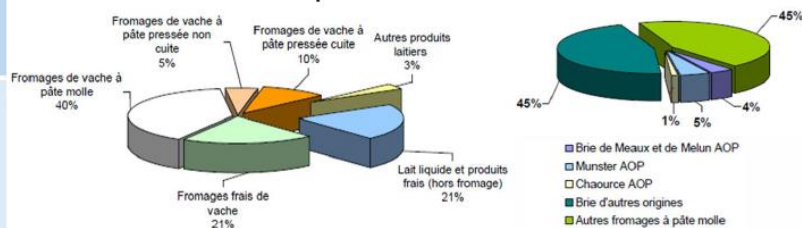


#### Les labels

|                     | Grand-Est   |
|---------------------|---|
| IGP                 | 3   |
| Déclinaison IGP     | Gruyère<br>Emmental Français Est Central<br>Crème fraîche fluide d'Alsace   |
| AOP-AOC             | 6   |
| Déclinaison AOP-AOC | Brie de Meaux<br>Brie de Melun<br>Chaource<br>Epoisse<br>Langres<br>Munster |
| Total               | 9   |

Source : INAO

#### Les produits de la filière laitière





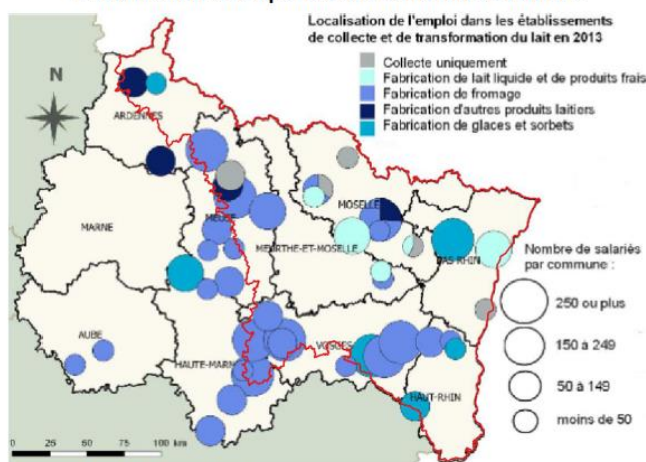
## Les opérateurs de la filière laitière sur le territoire Rhin-Meuse

La région Grand-Est compte 42 établissements de fabrication de produits laitiers, dont 17 collectent du lait. L'activité des principaux groupes de collecte est présentée dans le tableau ci-dessous.

| OPERATEURS                   | COLLECTE | TRANSFORMATION | CONVENTIONNEL | AB              |
|------------------------------|----------|----------------|---------------|-----------------|
| ULM                          | X        | -              | X             | X               |
| SODIAAL (Monts&Terroirs)     | X        | X              | X             | X               |
| BIOGAM                       | X        | X              | -             | X               |
| BIOLAIT                      | X        | -              | -             | X               |
| SENAGRAL                     | X        | X              | X             | X (hors Alsace) |
| Marcillat                    | X        | -              | X             | X               |
| UNICOOLAIT                   | X        | -              | X             | X               |
| Biodéal                      | X        | X              | -             | X               |
| Lactalis (Marcillat, UCANEL) | X        | X              | X             | X               |
| Laiterie Climont             | X        | X              | X             | X               |
| Ferme DURR                   | X        | X              | -             | X               |
| Alsace Lait                  | X        | X              | X             | -               |

Sources : Observatoires régionaux de la bio 2015, INSEE 2012, Agreste 2014

### Localisation des opérateurs de la filière laitière



Source : DRAAF Grand-Est 2015

#### Atouts de la filière lait

- Une bonne structuration de la filière laitière que ce soit en conventionnel ou en bio.
- Des Organisations de Producteurs fortes assurant une sécurisation des revenus et des productions.

#### Freins de la filière lait

- Hétérogénéité géographique de la filière bio :
- Alsace : manque d'opérateurs dans le Nord-Est.
  - Lorraine :
    - Peu de présence des opérateurs bio mixtes ;
    - Demandes en lait non constantes.

#### Place de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau pourrait soutenir, aider les points suivants :

- Le maintien des élevages à l'herbe : subventions de matériel lié au pâturage (clôture, points d'eau, chemins d'accès,...), à la modernisation de l'exploitation,...
- L'information des conseillers élevage sur les enjeux de protection de la ressource et les appuis possibles de l'Agence de l'Eau ;
- La certification ou la création d'outils/d'opérateurs de la filière bio ;
- Les partenariats entre céréaliers et éleveurs pour pérenniser les surfaces en herbe et légumineuses ;
- L'intégration des enjeux eau dans les cahiers des charges des labels.

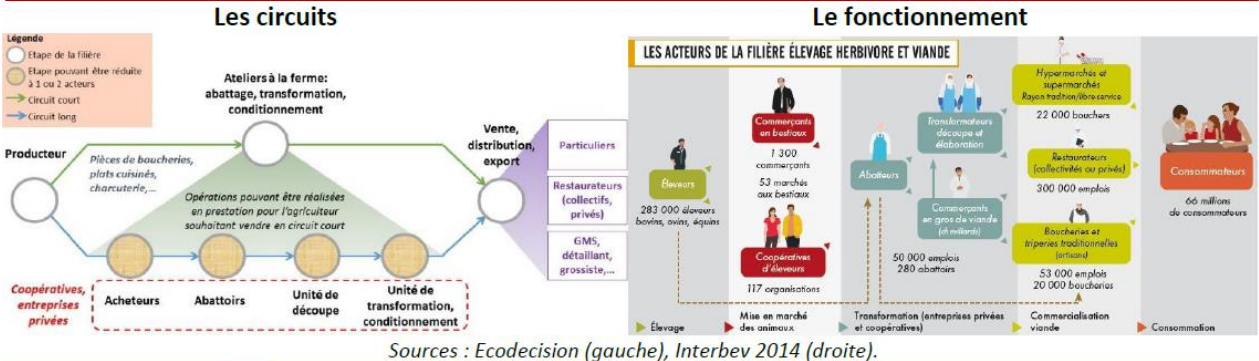
Annexe 2: Fiche filière viande.



**Alimentation humaine** **Filière : VIANDE**

| Cultures valorisées   | Systèmes de production | Produits concernés |
|---|------------------------|--------------------|
| Intérêt enjeu eau<br>Herbe 😊<br>Fourrages hors herbe 😞<br>Aliments composés 😞 voire 😡 |                        |                    |

**Caractérisation de la filière viande**



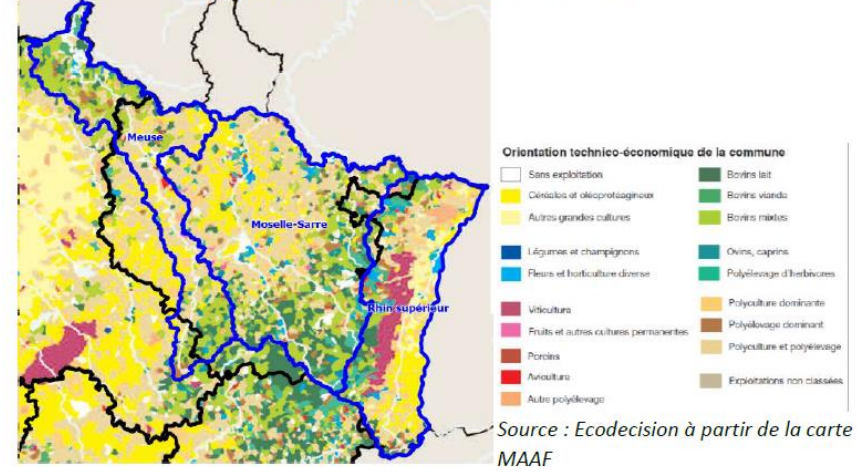
**Productions sur le territoire Rhin-Meuse**

**Les élevages en région Grand Est** **Les labels et démarches locales\***

|                                    | Conventionnel | AB  | Nb total exploitations | Production totale (t eq) |
|------------------------------------|---------------|-----|------------------------|--------------------------|
| Nb exploitations bovins viande     | 3 300         | 300 | 3 500                  | 145 000                  |
| Nb exploitations ovines            | 935           | 65  | 1 000                  | 7 600                    |
| Nb exploitations porcines          | 110           | 20  | 130                    | 55                       |
| Nb exploitations avicoles de chair | 375           | 35  | 410                    | 41                       |

Sources : Observatoires Bio régionaux 2015, Agreste 2014

**Localisation de la production de viande**



|                     | Grand-Est   |
|---------------------|---|
| IGP                 | 6   |
| Déclinaison IGP     | Volaille de Bourgogne<br>Volaille de Champagne<br>Volaille du plateau de Langres<br>Volaille d'Alsace<br>Boudin blanc de Rethel<br>Jambon sec et noix de jambon sec des Ardennes  |
| AOP-AOC             | 0   |
| Déclinaison AOP-AOC | -   |
| Marques             | 7   |
| Déclinaisons        | Savourez l'Alsace (Viande de Burehof et Viande de Terre d'Elsass)<br>Lorraine Qualité Viande (Viande Terroir Lorrain et Viande Terroir Lorrain Sélection)<br>Race Bovine Vosgienne<br>Viande Bio Champagne Ardenne<br>Les Éleveurs de Champagne-Ardenne |
| <b>Total</b>        | <b>13</b>   |

\* liste non exhaustive  
Source : INAO

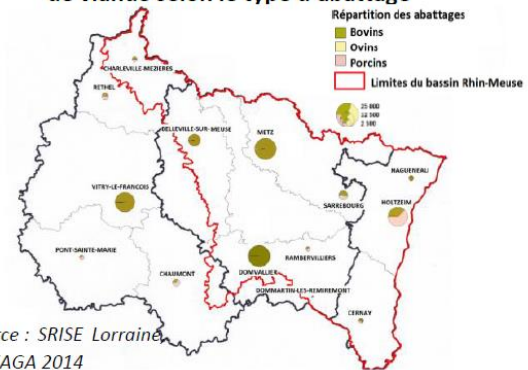


## Les opérateurs de la filière viande sur le territoire Rhin-Meuse

La région Grand-Est compte :

- 14 unités d'abattages (dont les groupes principaux sont Elivia, Charal, Bigard, Sabest, COBEVIM et UNEBIO) ;
- 460 sites de transformation de viande ;
- 1 520 boucheries charcuteries.

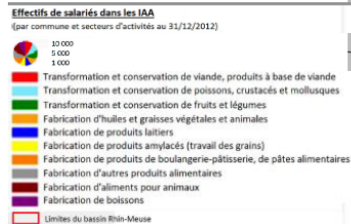
### Localisation des abattoirs et répartition des tonnages de viande selon le type d'abattage



### Localisation des industries agro-alimentaires, dont la transformation de viande

|  | Champagne-Ardenne | Lorraine   | Alsace     | Grand-Est   |
|--|-------------------|------------|------------|-------------|
| Unités de transformation et conservation de la viande de boucherie | 34                | 59         | 30         | 123         |
| Unités de transformation et conservation de la viande de volaille  | 5                 | 8          | 10         | 23          |
| Unités de préparation industrielle de produits à base de viande    | 8                 | 28         | 39         | 75          |
| Industrie de production de pièces de charcuterie                   | 84                | 93         | 65         | 242         |
| Boucheries, charcuteries   | 415               | 622        | 483        | 1520        |
| <b>Total</b>   | <b>546</b>        | <b>810</b> | <b>627</b> | <b>1983</b> |

Source : INSEE 2014 et 2015.



Source : DRAAF Grand-Est 2015

### Atouts de la filière viande

- Bonne structuration de la filière viande bovine que ce soit en conventionnel ou en AB.
- Bonne dynamique autour de la valorisation des produits AB : certification opérateurs, valorisation céréales, développement de débouchés,...
- Nombreuses usines de transformation de viande.

### Freins de la filière viande

- Manque d'opérateurs : ovins et porcs (AB+Conv), bovins broutards (AB).
- Baisse générale de la consommation de viande.
- Problème locaux de qualité des services d'abattage pour les circuits courts.
- Difficultés réglementaires pour la création d'ateliers à la ferme.
- Absence de communication et/ou démarcation de produit autour de la valorisation de l'herbe.

### Place de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau pourrait soutenir, aider les points suivants :

- Le maintien des élevages à l'herbe : subventions de matériel lié au pâturage (clôture, points d'eau, chemins d'accès,...), à la modernisation de l'exploitation,...
- L'information des conseillers élevage sur les enjeux de protection de la ressource et les appuis possibles de l'Agence de l'Eau ;
- La certification ou la création d'outils/d'opérateurs de la filière bio ;
- Les partenariats entre céréaliers et éleveurs pour pérenniser les surfaces en herbe et légumineuses ;
- L'intégration des enjeux eau dans les cahiers des charges des labels ;
- L'amélioration de la qualité des services et prestations favorables au développement des circuits courts.

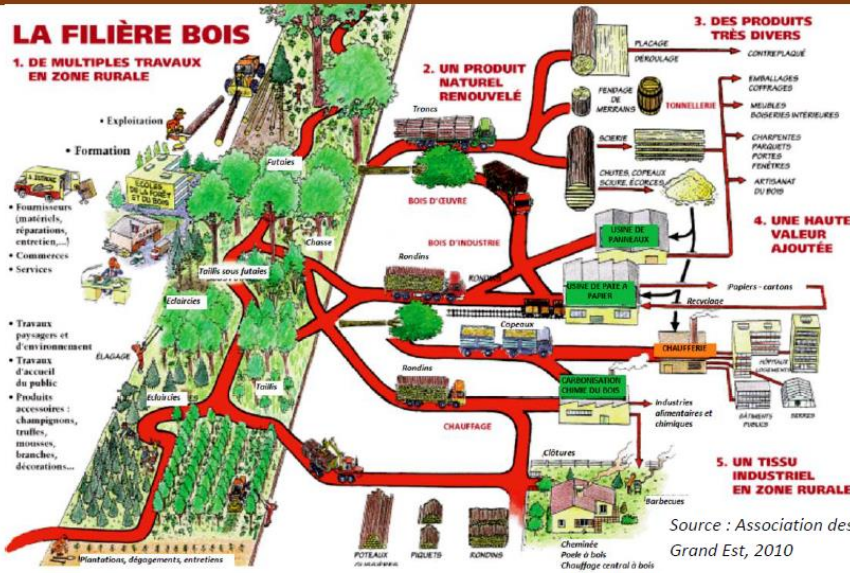
Annexe 3: Fiche filière bois énergie.



Filière : BOIS ENERGIE

| Cultures valorisées  | Systèmes de production. | Produits concernés |
|--|-------------------------|--------------------|
| <p>Intérêt enjeu eau</p> <p>Miscanthus giganteus, switchgrass 😊</p> <p>Roselière 😊</p> <p>T(T)CR 😊</p> |                         |                    |

Caractérisation de la filière bois énergie



Source : Association des Régions Françaises du Grand Est, 2010

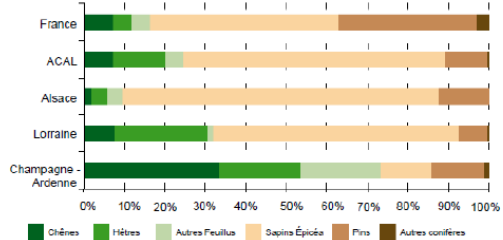
Productions sur le territoire Rhin-Meuse

La production en région Grand Est

|   | Total     |
|---|-----------|
| Exploitation forestière sans scierie    | 334       |
| Scierie sans exploitation forestière    | 136       |
| Exploitation forestière et scierie      | 83        |
| Quantité sciée toute espèce (m3 sciage) | 1 363 014 |

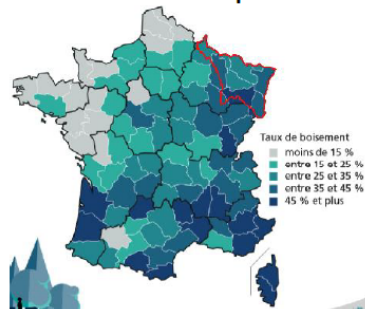
Sources : DRAAF 2015

Les essences récoltées en région Grand-Est

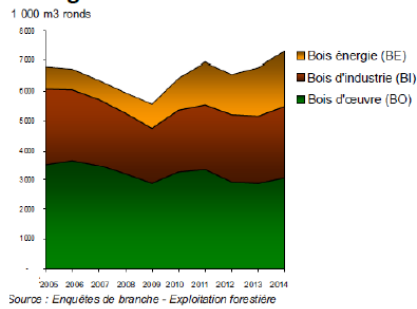


Sources : DRAAF 2015

La production de bois en région Grand Est



Source : enquête IGN 2010-2014 (gauche) et DRAAF 2016 (droite)



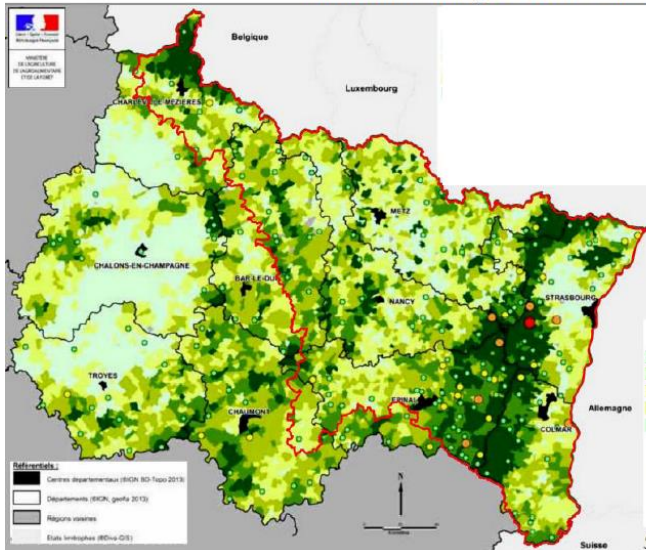
Source : Enquêtes de branche - Exploitation forestière



## Les opérateurs de la filière bois énergie sur le territoire Rhin-Meuse

La région Grand-Est compte près de 333 scieries dont la majorité est localisée sur le massif des Vosges.

### Volumes de sciage est unités de transformation du bois



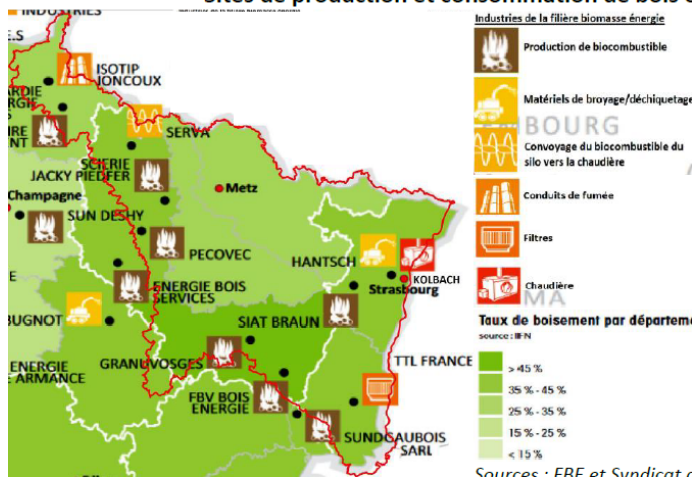
|                                  | Total       |
|----------------------------------|-------------|
| Sciage                           | 333         |
| Fabrication de pièces de bois    | 788         |
| Industrie de papier et de carton | 198         |
| <b>Total</b>                     | <b>1319</b> |

Source : INSEE 2015



Source : DRAAF Grand-Est 2015.

### Sites de production et consommation de bois énergie en région Grand-Est



|  | Champagne-Ardenne | Lorraine     | Alsace     | Grand-Est    |
|--|-------------------|--------------|------------|--------------|
| Nb d'équipements individuels               | 170 000           | 180 000      | 171 000    | 521 000      |
| Nb d'équipements collectifs ou industriels | n.c.              | 140          | 581        | >721         |
| Consommation bûche 2006                    | 1 100 000 TB      | 1 100 000 TB | 800 000 TB | 3 000 000 TB |
| Consommation chaufferies 2012              | 485 000 TB        | 460 000 TB   | 435 000 TB | 1 380 000 TB |
| Perspectives consommation chaufferies 2020 | 850 000 TB        | 970 000 TB   | 646 500 TB | 2 466 500 TB |

Source : Observatoire BI/BE Grand Nord Est 2013.

Sources : FBE et Syndicat des Energies Renouvelables 2 013-2014

#### Atouts de la filière bois énergie

- Une bonne structuration de la filière bois énergie.
- Un potentiel de développement de bois énergie important sur le territoire.

#### Freins de la filière bois énergie

- Concurrence entre filière bois énergie et filières bois de construction, bois d'œuvre.
- Filière valorisant essentiellement du bois forestier.

#### Place de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau pourrait soutenir, aider les points suivants :

- Réalisation d'études :
  - de potentiel de développement de la biomasse énergie : production, valorisation, filières existantes, place dans les filières,...
  - marketing autour des produits valorisant la biomasse énergie hors bois.
- Développement de cultures à biomasse énergie dans une optique de protection de la ressource en eau ;
- L'acquisition de matériel de production ou de transformation de biomasse énergie.

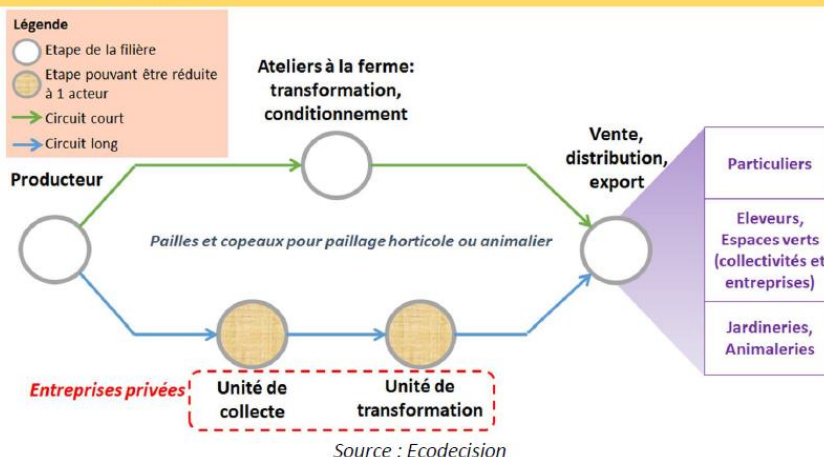
Annexe 4.: Fiche filière paillage.



Filière : PAILLAGE

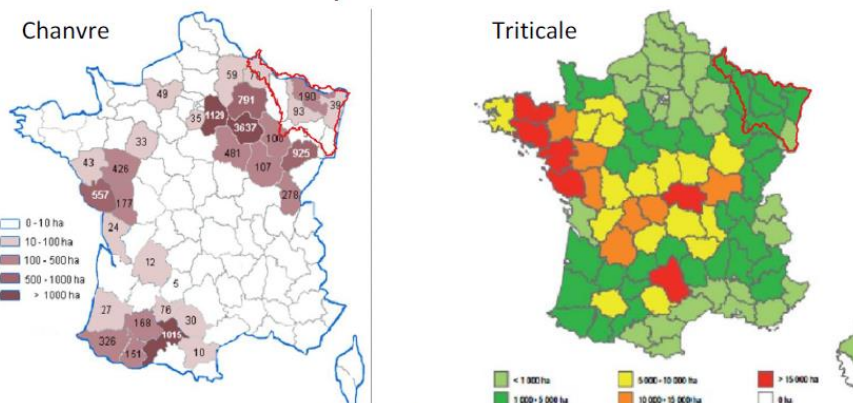
| Cultures valorisées  | Systèmes de production. | Produits concernés |
|--|-------------------------|--------------------|
| Intérêt enjeu eau<br>Chanvre, miscanthus, roseaux<br>Triticale<br>T(T)CR |                         |                    |

Caractérisation de la filière paillage



Productions sur le territoire Rhin-Meuse

Localisation des productions de chanvre et triticale



Sources : à gauche - Interchanvre 2012, à droite - SCEES, Arvalis, 2012

Les superficies actuelles en miscanthus (environ 2 000 ha pour toute la France) et en roselières exploitées sont très faibles sur la région Grand Est.

## Les opérateurs de la filière paillage sur le territoire Rhin-Meuse

Les principaux débouchés en matière de paillage sont en filière courte, à destination des éleveurs, des collectivités et des sociétés d'entretien des espaces verts.

Les filières longues passent par les animaleries (litières) et les jardinerie (paillage horticole). La région Grand-Est compte plus de 250 animaleries et/ou jardinerie, dont la répartition est présentée dans le tableau ci-dessous.

| Région                | Départements                   | Animaleries | Jardinerie | Ensemble   |
|-----------------------|--------------------------------|-------------|------------|------------|
| Alsace                | Bas-Rhin                       | 10          | 16         | 23         |
|                       | Haut-Rhin                      | 7           | 16         | 23         |
|                       | <b>Total Alsace</b>            | <b>17</b>   | <b>32</b>  | <b>46</b>  |
| Champagne-Ardenne     | Ardennes                       | 4           | 7          | 10         |
|                       | Aube                           | 11          | 13         | 23         |
|                       | Marne                          | 10          | 18         | 28         |
|                       | Haute-Marne                    | 4           | 11         | 13         |
|                       | <b>Total Champagne-Ardenne</b> | <b>29</b>   | <b>49</b>  | <b>74</b>  |
| Lorraine              | Meurthe-et-Moselle             | 11          | 25         | 35         |
|                       | Meuse                          | 2           | 14         | 15         |
|                       | Moselle                        | 11          | 42         | 50         |
|                       | Vosges                         | 14          | 29         | 37         |
|                       | <b>Total Lorraine</b>          | <b>38</b>   | <b>110</b> | <b>137</b> |
| <b>Total Gand Est</b> |                                | <b>84</b>   | <b>191</b> | <b>257</b> |

Source : ECODECISION (enquête documentaire)

La colonne Ensemble ne correspond pas au total des deux colonnes précédentes, certains établissements cumulant les deux activités.

### Atouts de la filière paillage

- Un réseau dense d'animaleries et jardinerie potentiellement intéressées.
- Les produits destinés aux particuliers permettent une valorisation intéressante des paillages.

### Freins de la filière lait

- Une filière de niche, peu structurée.
- Les plus gros marchés (paillage d'espaces verts, paillage pour les élevages) sont peu rémunérateurs.

### Place de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau pourrait soutenir, aider les points suivants :

- Les groupements d'agriculteurs (sur des AAC notamment) désireux de s'équiper pour valoriser leur production auprès des particuliers, en vente directe ou via des magasins spécialisés
- La recherche de contrats auprès des jardinerie et animaleries, pour des groupements d'agriculteurs implantés sur des AAC notamment ;
- Le développement d'une information accompagnant la vente des paillages auprès des particuliers, sur l'enjeu eau à tous les niveaux (production du paillage, pratiques des particuliers).